

Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Février 2016



L'emploi des jeunes constitue un enjeu de société majeur au sein de l'Union Européenne avec un taux de chômage des jeunes de 22% en 2014 et particulièrement en France (24%). Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) traduit l'engagement de l'Union européenne face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs (*Not in Education, Employment or Training*).

Compte tenu du contexte socio-économique régional et de la situation qui demeure préoccupante pour les jeunes en Champagne-Ardenne (26 000 jeunes NEETs dont 15 900 au chômage en 2014), la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes. La programmation de l'IEJ en Champagne-Ardenne, réalisée à hauteur de 67% fin 2015, est cohérente avec les objectifs poursuivis par les Programmes Opérationnels IEJ et résulte de la mobilisation des partenaires des autorités de gestion.

Cette programmation devrait apporter, sur le territoire de Champagne-Ardenne, des éléments de réponse à l'enjeu de l'emploi des jeunes en termes de nombre de jeunes pris en charge (1 489 jeunes participants fin 2015 sur le PO national sur un objectif total de 15 178 participants sur les 2 PO); de renforcer qualitativement l'offre d'accompagnement et de développer / renforcer la structuration de parcours d'insertion. Au 31 décembre 2015, les résultats sur le taux de jeunes ayant reçu une proposition d'emploi ou de retour en formation (62%) et de sortie effective vers l'emploi ou en formation (39%) sur le PO national sont supérieurs aux objectifs initiaux mais inférieurs aux résultats nationaux moyens. Ces résultats ne permettent, cependant, pas de conclure quant à la plus-value de l'outil IEJ sur l'insertion des jeunes, cette évaluation dépendant de la mise en place de méthodologies contrefactuelles.

Le présent document constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Champagne-Ardenne en 2015 et vient en complément du rapport national d'évaluation de l'IEJ en France en 2015.

Rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Champagne-Ardenne

Cette étude est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »



Sommaire

Préambule

1. L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes constitue une réponse à la situation préoccupante des jeunes en Champagne-Ardenne confrontés notamment à un marché de l'emploi en berne
2. La programmation de l'IEJ en Champagne-Ardenne, qui reste à finaliser, est cohérente avec les objectifs poursuivis par les PO et résulte d'une démarche de mobilisation des opérateurs partenaires des autorités de gestion
3. Cette programmation devrait permettre de faire levier sur le nombre de jeunes pris en charge, de renforcer la qualité des actions et leur articulation au service de parcours d'insertion cohérents pour les jeunes
4. Réponse aux questions évaluatives et recommandations
5. Annexes

Préambule



L'emploi des jeunes européens constitue un défi de taille pour l'Union Européenne et la France

Consécutivement à la crise qui sévit en Europe depuis 2008, les chiffres du chômage ont explosé et les taux d'emploi n'ont cessé de décroître. Ce constat se vérifie particulièrement pour la **population jeune dont l'insertion sur le marché du travail est nettement plus difficile**.

Ainsi, le **taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint 22% en 2014 dans l'Union européenne** et plus que jamais, le chômage des jeunes représente un **défi majeur pour l'ensemble des États membres**. Le nombre de jeunes européens de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) est évalué à **7,2 millions** et le risque de voir se développer une population de jeunes NEETs paupérisée et socialement exclue paraît critique [1].

Le **taux de chômage des jeunes en France est élevé** en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Au premier trimestre 2015, d'après l'INSEE, le taux de chômage des 15-24 ans en France métropolitaine s'élevait à **24,1%** soit une progression de 0,2 point par rapport au dernier trimestre 2014 [2]. En 2013, ce taux était trois fois plus élevé que celui du reste de la population française. En outre, le **taux d'emploi des jeunes français reste faible** en comparaison de celui de leurs voisins européens : il s'élevait à 25% en 2013 contre 47% en Allemagne [3].

Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes traduit l'engagement de l'Union européenne et de la France face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs

La Commission européenne a adopté, en **décembre 2012**, le **paquet de mesures « Emploi des jeunes »** qui inclut une proposition **sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse**. Cette Garantie Européenne pour la Jeunesse vise à garantir que les jeunes NEETs âgés de 15 à 24 ans se voient proposer une « offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant le début de leur période de chômage ou leur sortie de l'enseignement formel ».

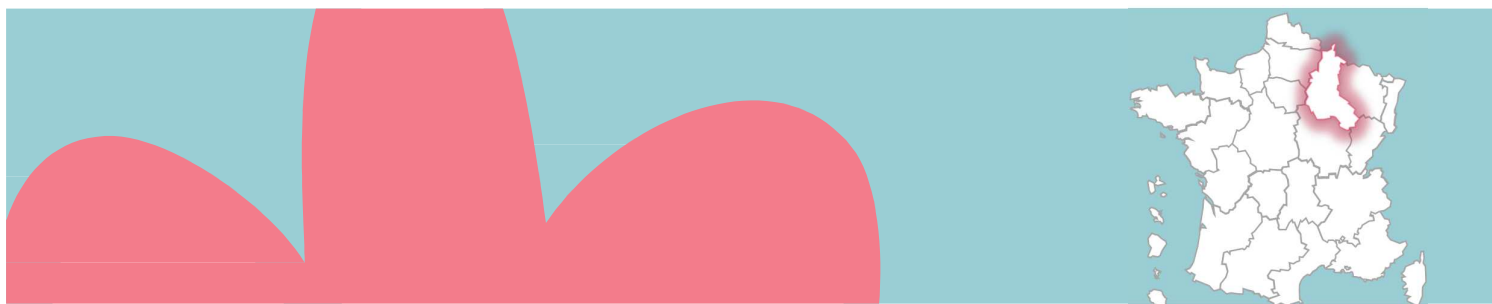
Pour répondre à la recommandation du Conseil Européen sur la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse et faire écho à la mobilisation de l'IEJ, la France a **construit un plan national de mise en œuvre de cette Garantie**. En effet, **les autorités françaises y ont vu l'opportunité de « progresser vers une démarche de résultats, en visant l'obtention par tout jeune NEET d'une proposition dans les 4 mois**, soit par la mobilisation de dispositifs existants, soit par leur extension ou la création de nouveaux dispositifs appuyés notamment par le financement apporté au titre de l'IEJ ».

Le **Conseil européen de février 2013** a, par la suite, validé le lancement de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), fonds spécifique abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** avec pour objectif de renforcer le Paquet « Emploi des jeunes » et d'accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse en soutenant des actions en faveur des jeunes. L'IEJ a alors été conçue comme un **instrument financier complémentaire aux fonds européens existants** (FEDER, FSE, FEADER, etc.) dont les règles de mise en œuvre sont intégrées au règlement du FSE 2014-2020.

L'IEJ s'adresse aux **régions des Etats membres ayant des taux de chômage des jeunes de plus de 25 %** en 2012. 20 pays (pour lesquels au moins une région est éligible) sont donc concernés par l'IEJ. A ce titre, la France, dont le taux de chômage des 15-24 ans était de 24,5% en 2012 [1], bénéficie de l'IEJ pour **16 de ses régions dont 3 pour un seul département** : Aquitaine, Auvergne, Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône), Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte.

La DGEFP, assure à travers son **PO national la mise en œuvre de l'IEJ sur les territoires concernés, pour le compte de l'Etat central et déconcentré (Direccte-Dieccte) en métropole et en Outre-Mer**. Elle est également autorité de gestion de l'enveloppe spécifique des Conseils Régionaux de la **Guyane**, la **Réunion** et de la **Provence-Alpes-Côte-D'azur** (pour le département des Bouches-du-Rhône) et pour **Mayotte**. La DGEFP gère ainsi 434 millions d'euros FSE-IEJ. La DGEFP est par ailleurs coordinatrice de la mise en œuvre de l'IEJ en France.

Les **12 Conseils régionaux** des autres territoires éligibles aux financements IEJ sont également autorités de gestion des fonds FSE et IEJ, à hauteur de 196 millions d'euros. Leurs priorités d'actions sont décrites dans l'axe prioritaire ou l'objectif spécifique IEJ de leurs **12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ**.



L'évaluation française de l'IEJ en 2015 vise à apporter un éclairage sur les premiers impacts de l'IEJ en France et également en Champagne-Ardenne

L'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en particulier les questions évaluatives suivantes :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Pour apporter cet éclairage, le présent rapport, après avoir rappelé le **contexte régional** de l'emploi des jeunes en Champagne-Ardenne et l'**état des lieux de la mise en œuvre de l'IEJ** (sections 1 et 2) se structure autour de l'étude de **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** (section 3) :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

Enfin, l'étude répondra, autant que possible, aux **questions évaluatives** mentionnées ci-dessus et proposera des **recommandations aux acteurs** pour la suite de l'IEJ (section 4).

Pour cela, **d'octobre à mi-décembre 2015, 11 entités ont été consultées** en Champagne-Ardenne: 6 opérateurs bénéficiaires ; 3 directions ou services du Conseil régional ; 2 directions ou services de la Direccte.

Dans un **contexte contraint par le manque de données et le déroulement en parallèle de la programmation**, cette évaluation s'est appuyée sur les **sources de données** (parfois partielles) suivantes pour établir les analyses :

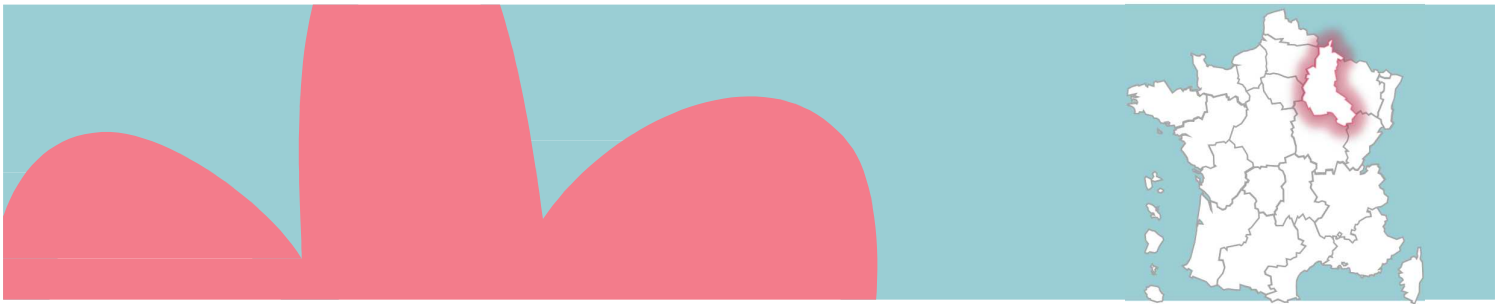
- PON IEJ et PO FEDER-FSE-IEJ de la région Champagne-Ardenne ;
- Données Eurostat, INSEE et DARES sur la politique de l'emploi et la situation de l'emploi des jeunes ;
- Données issues de Ma Démarche FSE (MDFSE) sur les opérations et les participants (à la date du 31/12/2015) ;
- Données chiffrées des conseils régionaux sur leur programmation (selon leur disponibilité) ;
- Appels à projets de la Direccte et du Conseil régional ;
- Documents de la Direccte et du Conseil régional restituant l'instruction des dossiers et les décisions de financement (selon leur disponibilité) ;
- Documents des opérateurs (dossiers de demande, exemples de livrables et de dossiers jeunes selon leur disponibilité).

Le présent rapport constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Champagne-Ardenne en 2015



SECTION 1

L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes constitue une réponse à la situation préoccupante des jeunes en Champagne-Ardenne confrontés notamment à un marché de l'emploi en berne



Chiffres-clés sur la situation des jeunes en Champagne-Ardenne [1] [5]

	CHAMPAGNE-ARDENNE		FRANCE ENTIERE	
	2012	2014	2012	2014
Nombres d'emplois et évolution depuis 2009	526 500 emplois (-1,0%)	522 300 emplois (-1,8%)	27 015 900 emplois (+1,3%)	27 108 500 emplois (+1,6%)
Nombre de personnes et taux de chômage des plus de 15 ans	61 800 personnes au chômage (10,7%)	64 700 personnes au chômage (11,2%)	2 861 900 personnes au chômage (9,8%)	3 026 200 personnes au chômage (10,3%)
Nombre et taux de jeunes de 15 à 24 ans au chômage	16 400 jeunes au chômage (25,7% avant correction à 25,3%)	15 900 jeunes au chômage (24,7%)	688 100 jeunes au chômage (24,5%)	666 600 jeunes au chômage (24,2%)
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans et évolution par rapport à 2010	29,5% (-2,5 pts)	30,9% (-1,1 pt)	28,0% (-1,6 pt)	27,9% (-1,7 pt)
Nombre et taux de NEETs de 15 à 24 ans	26 500 jeunes NEETs (16,2%)	26 000 jeunes NEETs (16,4%)	989 000 jeunes NEETs (12,5%)	891 000 jeunes NEETs (11,4%)
Taux de décrochage scolaire chez les 18-24 ans	13,4%	10,7%	11,8%	9,0%
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 30-34 ans	34,7%	31,7%	43,3%	43,7%

1.1 La situation des jeunes en Champagne-Ardenne, marquée par un taux de chômage proche de 25% et des problématiques éducatives importantes, est préoccupante

1.1.1 La Champagne-Ardenne souffre d'un déficit de croissance démographique et d'attractivité mais compte toujours, en 2014, une population jeune dans les mêmes proportions qu'à l'échelle nationale

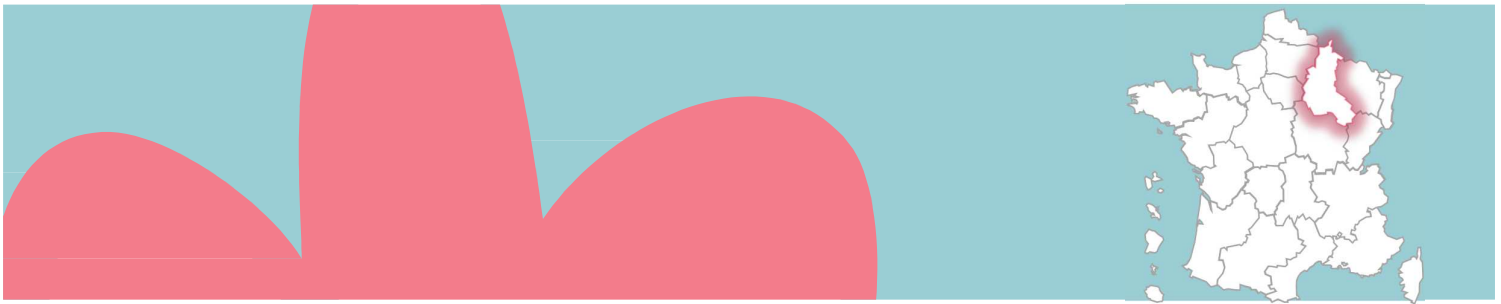
La Champagne-Ardenne est une des régions de France métropolitaine les moins peuplées et aussi une des moins densément peuplées (52,3 habitants au km² contre 103,8 habitants au km² en France). En 2014, elle compte 1,3 million d'habitants soit 2,0% de la population française (65,8 millions d'habitants). C'est aussi **une des rares régions françaises qui connaît une stabilité de sa démographie**. La part régionale dans la population française est ainsi passée de 2,5% en 1982 à 2,1% en 2013 et 2,0% en 2014. D'ici 2040, les pertes démographiques pourraient faire perdre à la Champagne-Ardenne 25 000 habitants avec pour conséquence **à terme le vieillissement de sa population** [4]. Sur les années 2010-2014, la **population de 15-24 ans a déjà diminué** à un rythme annuel de 1,5% contre 0,7% au niveau national mais la **population jeune y reste représentée dans les mêmes proportions qu'au niveau national** avec environ 158 000 jeunes de 15 à 24 ans en 2014 (soit 11,8% de la population totale contre 11,9% en France) [1].



11,8% de jeunes de 15-24 ans

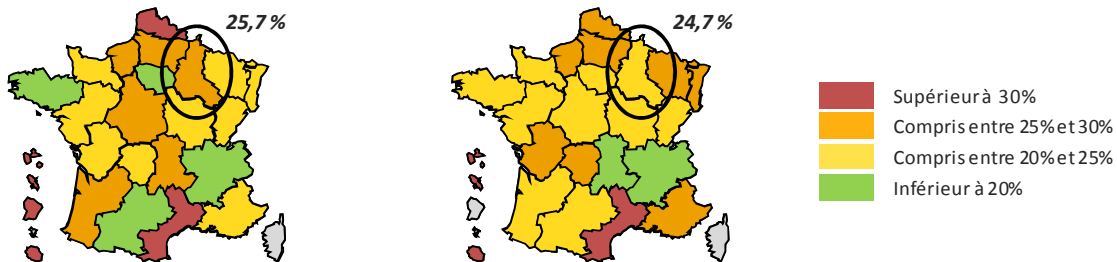
1.1.2 Le niveau de chômage des jeunes (24,7%) y est supérieur à la moyenne nationale de 24,2% et la région compte d'ailleurs 26 000 jeunes NEETs

Parmi les 64 700 habitants de la région au chômage (au sens du BIT) en 2014, 15 900 sont des jeunes entre 15 et 24 ans, ce qui représente un taux de **24,7% sur la population active de cette tranche d'âge**. De ce fait, en 2014, la région Champagne-Ardenne a le **10^{ème} taux de chômage des jeunes le plus élevé des régions métropolitaines**. Après avoir atteint des pics à plus de 25% entre 2011 et 2013, le chômage des jeunes s'est de nouveau stabilisé à son niveau de 2010 (24,5%) en 2014 [1].



Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2012 en % [4] [1]

Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2014 en % [1]



Les jeunes au chômage constituent un sous-groupe de la population plus large ciblée par l'IEJ, celle des NEETs (jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation). La région Champagne-Ardenne compte environ **26 000 jeunes NEETs** (2,9% des 891 000 NEETs en France), ce qui inclut les 15 900 jeunes au chômage. La part de ces jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation chez les 15-24 ans est, en Champagne-Ardenne, de **16,4% en 2014**, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale (11,4%). Ce taux est quasi identique chez les hommes et les femmes [1].

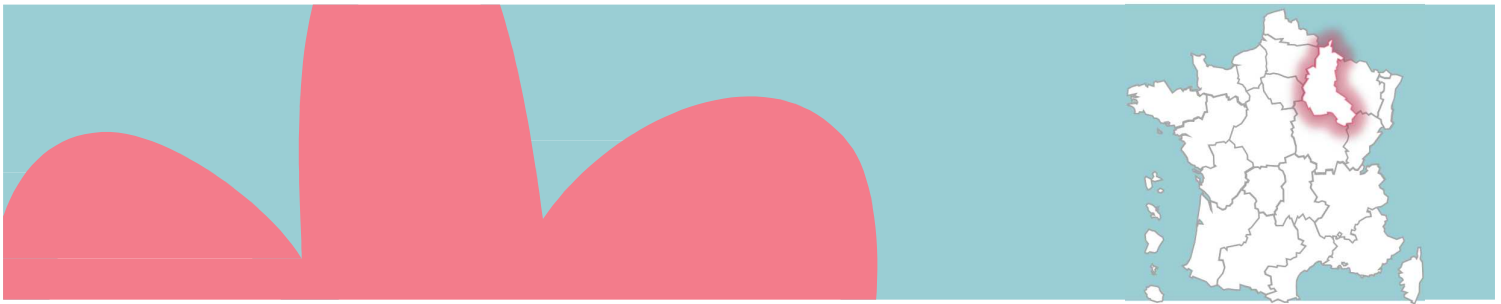
- = +
 ▲
 16,4% de NEETs
 chez les 15-24 ans

1.1.3 Les problématiques relatives au niveau d'études et de qualification des jeunes de la région Champagne-Ardenne contribuent à l'importance de la population de jeunes NEETs

La sortie précoce du système scolaire et l'absence de formation et de qualification constituent des facteurs de risque de chômage et donc des caractéristiques récurrentes chez les NEETs. Le **phénomène de décrochage scolaire** est d'ailleurs **marqué** en Champagne-Ardenne. La part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation s'élevait en 2014 à 10,7%, contre 9,0% en France. Cette part est encore plus importante chez les femmes avec 11,0% (7,9% en France) [1]. Les **jeunes champardennais** sont aussi **moins diplômés**. En 2014, la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieur (31,7%) est nettement inférieure à la moyenne (43,7%), que ce soit chez les hommes ou les femmes [1]. 34,1 % ne sont pas allés au-delà du BEPC ou du brevet des collèges, 20,8 % ont pour dernier diplôme un BEP ou un CAP et 13,3 % un bac technique ou professionnel, soit respectivement 2,3, 3,4 et 1,3 point(s) de plus qu'en moyenne nationale [4]. A tout cela s'ajoutent des problématiques d'illettrisme. Le pourcentage de jeunes de 16-17 ans en **situation d'illettrisme** est de 5,2% au niveau régional contre 4,8% en moyenne nationale [4]. Ces différents phénomènes constituent **autant de facteurs complexifiant l'insertion dans l'emploi des jeunes champardennais**.

▶ **Objectif Europe 2020: moins de 10% de sortie précoce du système scolaire**

▼ **Objectif Europe 2020: Plus de 40% des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur**

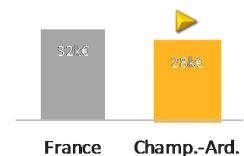


1.2 L'insertion professionnelle des jeunes est d'autant plus complexe que le marché de l'emploi s'est contracté en Champagne-Ardenne ces dernières années

1.2.1 La Champagne-Ardenne est la 8^{ème} région de France en matière de PIB par habitant grâce aux secteurs viticole et industriel

Le PIB de la Champagne-Ardenne s'est établi en 2013 à 37,9 milliards d'euros et représente 1,8% du PIB national (2 114 milliards d'euros). Entre 2009 et 2013, le PIB de la Champagne-Ardenne ne connaît qu'une hausse de 8,4% (soit 0,6 pt de moins que la moyenne nationale) [1]. Grâce au champagne, qui représente à lui seul près de 10% du PIB régional, la région Champagne-Ardenne est tout de même la **8^{ème} région la mieux placée en matière de PIB par habitant, ce qui la place dans la catégorie des régions européennes « plus développées »**. Le PIB par habitant reste, cependant, inférieur à la moyenne nationale (28 334 € en Champagne-Ardenne pour une moyenne nationale à 32 240 € en 2013) [1].

PIB/hab. 2013 [1]



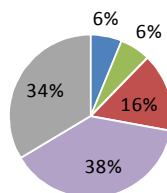
L'activité économique de la région s'appuie particulièrement sur **2 grands secteurs** au regard de la moyenne nationale : **l'agriculture** et **l'industrie**. Ces deux secteurs ont un poids très significatif dans la création de valeur sur le territoire. Le secteur agricole (comprenant la viticulture) contribue plus de 4 fois plus au dynamisme économique régional qu'au niveau national (9% de la valeur ajoutée brute régionale contre 2% au niveau national). En revanche, le secteur **tertiaire marchand** (activités de services hors administration publique, défense, santé et action sociale) y est **moins développé** [1].

Ces 2 secteurs d'activité majeurs peuvent, cependant, être considérés comme **peu attractifs pour la population jeune**. En effet, es principaux secteurs dans lesquels les jeunes recherchent un emploi sont : commerce, vente et grande distribution (24% des jeunes demandeurs d'emploi), BTP (13%), services à la personne (12%), hôtellerie/restauration (9%) [4].

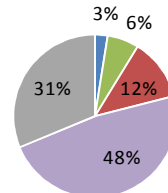
1.2.2 Le marché de l'emploi suit une tendance marquée à la baisse avec une diminution de 9 000 emplois entre 2009 et 2014

La région Champagne-Ardenne compte, en 2014, 522 300 emplois (salariés et non-salariés). Le marché de l'emploi régional se distingue de la structure d'emploi nationale par une **représentation importante des secteurs agricole et industriel** en lien avec leur importance dans l'activité économique régionale. Ces deux secteurs représentent 22% de l'emploi (soit environ 114 000 emplois) en Champagne-Ardenne contre 15% en France métropolitaine [5].

Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en Champagne-Ardenne [5]



Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en France métropolitaine [5]

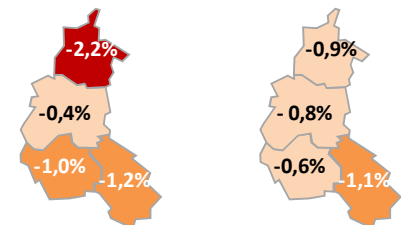


- Agriculture
- Construction
- Industrie
- Tertiaire marchand
- Tertiaire non-marchand



Le dynamisme économique apparent de la région, évoqué précédemment, cache une réalité toute autre quant au marché de l'emploi. Le **taux de chômage** (au sens du BIT) de la Champagne-Ardenne est **plus élevé que la moyenne nationale** (10,3% en 2014) et atteint, en 2014, 11,2% de la population. Ce taux est globalement en hausse depuis 2010 où il s'établissait à 9,2% [1]. D'ailleurs, **l'emploi** affiche sur les années 2009-2012 un **recul plus important** (-1,0%) que dans la plupart des régions de France métropolitaine. Les années 2009 à 2012 voient ainsi une perte nette de plus de 5 000 emplois alors qu'à l'échelle nationale hors Mayotte, 344 000 emplois ont été créés (+1,3% de 2009 à 2012). Cette tendance se poursuit sur la période 2012-2014 avec la perte de plus 4 000 emplois en Champagne-Ardenne (+93 000 emplois soit +0,3% en France hors Mayotte) [5].

Evolution du marché de l'emploi (2009-2012 à gauche et 2012-2014 à droite)



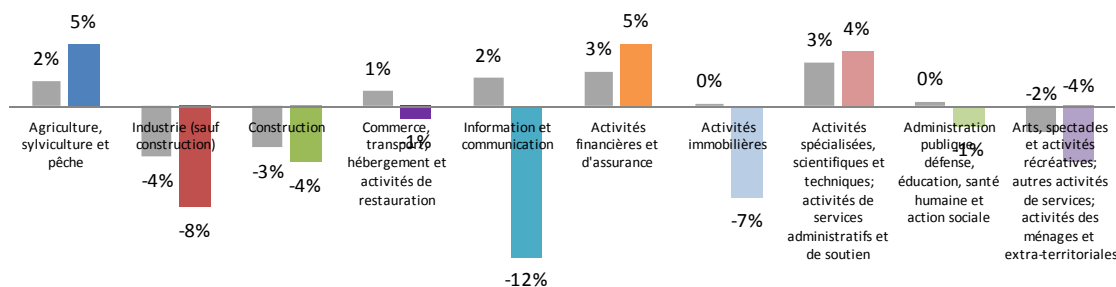
Les **4 départements** de la région sont **touchés** par cette tendance à la baisse, et plus particulièrement les Ardennes et la Haute-Marne qui affichent des reculs importants sur la période 2009-2014 [5].

Ainsi, entre 2009-2012, une grande majorité des branches d'emploi connaissent une **diminution du nombre d'emplois salariés** entre 2009 et 2012 notamment dans l'industrie ; secteur majeur de l'emploi de la région. Le **nombre d'emplois dans les secteurs considérés comme « plus attractifs » pour les jeunes** suivent également une **tendance à la baisse** plus forte qu'au niveau national :

- -4% pour la construction en Champagne-Ardenne (-3% en France métropolitaine) ;
- -1% pour le commerce, l'hôtellerie et la restauration en Champagne-Ardenne (+1% en France métropolitaine)
- Une réduction des emplois salariés dans le domaine des services à la personne (santé, action sociale, activités des ménages).

L'agriculture et les activités financières et d'assurance comptent parmi les rares branches qui créent de l'emploi ; ces branches ne représentant qu'une part faible de l'emploi dans la région (environ 15%) [5].

Evolution 2009-2012 comparée (France en gris et Champagne-Ardenne en couleurs) des emplois salariés par secteur d'activité

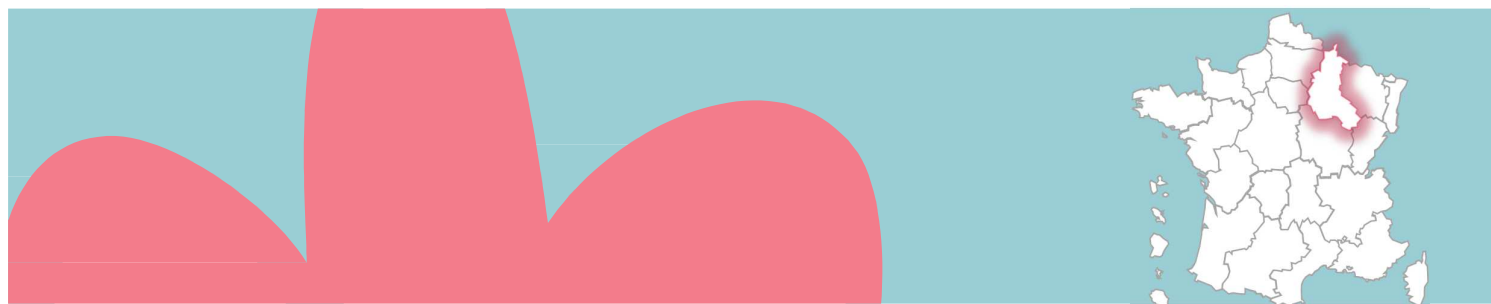


Cette **dynamique du marché de l'emploi** est **préoccupante** pour les jeunes NEETs pour lesquels les **barrières à l'entrée dans l'emploi**, déjà fortes, semblent se renforcer.

1.3 Face à ces enjeux, les dispositifs de soutien à la formation et à l'emploi constituent un axe fort des politiques nationales et régionales en faveur des jeunes

1.3.1 La Champagne-Ardenne s'appuie fortement sur les dispositifs nationaux en faveur de l'emploi des jeunes

En 2014, la **boîte à outils nationale en faveur de l'emploi des jeunes est en place** en Champagne-Ardenne : contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir et contrats de génération) ; dispositifs d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) et d'autres dispositifs d'accompagnement (ex. : CIVIS).



Parmi ces dispositifs, seuls le **CIVIS**, les **Emplois d'Avenir** et le **contrat d'apprentissage** s'adressent, en priorité, aux **NEETs de moins de 26 ans peu qualifiés** en Champagne-Ardenne en 2014 [6]. Comme le signale le profil des publics accueillis en Champagne-Ardenne, les CUI, les contrats de professionnalisation et les contrats de génération s'adressent respectivement à des publics majoritairement plus âgés, plus qualifiés ou déjà présents dans les entreprises.

	% de public jeune (< 26 ans)	Public principal (% du public en fonction des caractéristiques)
CUI en 2014	Environ 15%	Public âgé de 26 à 49 ans (60%) en CLD (75%)
Emplois d'Avenir en 2014	97 %	Public âgé de 22 à 25 ans (55%) de niveau de qualification V (52%)
Contrat d'apprentissage en 2014	100%	Homme (70%) juste après la scolarité (57%) de niveau V et moins (61%)
CIVIS en 2013	100%	Neets de moins de 26 ans
Contrat de professionnalisation en 2014	78%	Femme (53%) de moins de 26 ans (78%) de niveau IV et plus (68%)
Contrat de génération en 2015	100%	Homme (70%) déjà présent dans l'entreprise (55%)

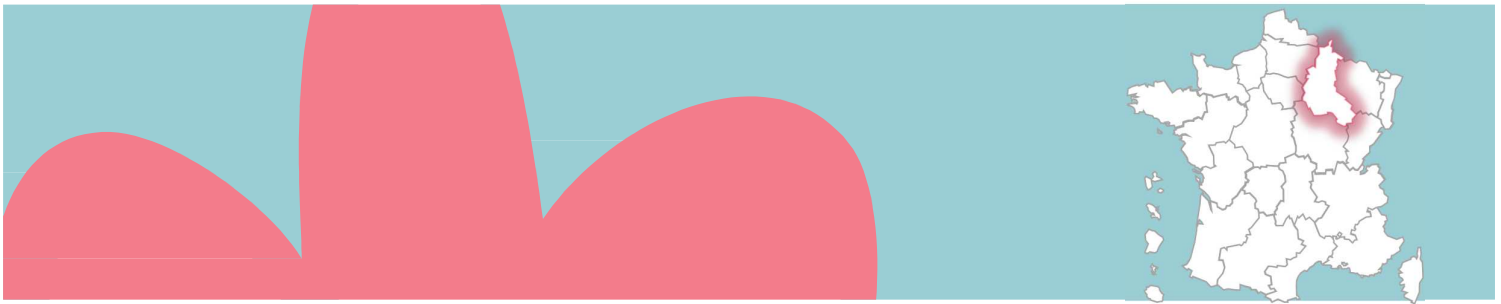
Environ **22 000 entrées annuelles** sont recensées sur ces dispositifs en Champagne-Ardenne (ce qui représente 4% des emplois de la région) et sur ces 22 000 entrées, près de **15 000** bénéficient à des **jeunes de moins de 26 ans**. Au regard de la population régionale de 26 000 jeunes NEETs, il apparaît que ces dispositifs nationaux contribuent déjà significativement à l'insertion des jeunes en Champagne-Ardenne.

De 2013 à 2014, les **contrats aidés** (CUI et Emplois d'Avenir) et les CIVIS, bien que majoritairement **en baisse**, demeurent des **dispositifs bien représentés** sur le territoire champardennais. En effet, ils comptent plus de 2% des entrées de France alors que les emplois champardennais représentent 1,9% des emplois nationaux. En revanche, les **parcours en alternance** (apprentissage et professionnalisation) demeurent **sous-représentés** et connaissent des **évolutions défavorables** au regard des tendances nationales [6] [7] [8].

	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en France et évolution 2013-2014	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en Champ.-Ard. et évolution 2013-2014	% de l'emploi régional	% des signatures Champ.-Ard./ France
CUI	316 339 (-15%) ▼	8 300 (-21%) ▼	1,6%	2,6%
Contrat d'apprentissage	265 294 (-3%) ►	5 146 (-7%) ▼	1,0%	1,9%
Contrat de professionnalisation	177 277 (+3%) ►	2 330 (+2%) ►	0,4%	1,3%
CIVIS	167 930 (-2%) ►	En 2013 : 3 771 (-4%) ►	~0,7%	~2,2%
Emplois d'Avenir	96 319 (+11%) ▲	De 2012 à septembre 2015 : 6 337	nd	nd
Contrat de génération	~17 000 ►	En 2015 : 752	~0,1%	~4,4%

1.3.2 Les acteurs régionaux, et notamment le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, ont aussi mis en place des dispositifs structurants en faveur de l'orientation et de la formation dont peuvent bénéficier les jeunes

Pour renforcer le Service Public d'Orientation constitué entre autres des Centres d'information et d'orientation (CIO), du ministère de l'Éducation nationale, de Pôle emploi, du réseau des missions locales et du réseau Information Jeunesse, le Conseil Régional a mis en place une vingtaine d'**Espaces Métiers, lieux d'accueil, d'information et d'orientation sur les métiers, les formations et l'emploi** pour tous les publics. Ces espaces couvrent les 4 départements de la région : Ardennes, Marne, Aube et Haute-Marne. La Champagne-Ardenne est aussi la première Région à avoir signé un partenariat avec Pôle emploi pour favoriser l'orientation, la sécurisation des parcours professionnels et la formation des demandeurs d'emploi [9].



Via le **Programme Régional de Formation**, la Conseil Régional propose aussi aux demandeurs d'emploi **entre 10 000 et 12 000 places** de formation préparatoires au projet professionnel, pré-qualifiantes et qualifiantes.

La programmation régionale des formations à destination des demandeurs d'emploi se structure selon **plusieurs volets** :

- Les actions à recrutement local (action préparatoire au projet professionnel, action préparatoire à l'insertion professionnelle, actions qualifiantes ou à finalité professionnelle) ;
- Les formations universitaires, sportives ou liées à l'installation agricole ;
- Les actions qualifiantes à recrutement régional avec obligations de service public ;
- L'École de la deuxième chance à destination des jeunes de 16 à 25 ans sortis sans diplôme du système scolaire ;
- Les formations sanitaires et sociales.

En **2012-2013**, les **formations à recrutement local** et les formations universitaires, sportives ou liées à l'installation agricole représentent 57% des formations collectives dispensées pour les demandeurs d'emploi financées par la Région (3 767 stagiaires en action préparatoire dont 76% de jeunes de moins de 26 ans et 3 017 stagiaires en formation pré-qualifiante ou qualifiante dont 42% de jeunes de moins de 26 ans). Les **formations qualifiantes à recrutement régional et obligations de service public** représentent 24% des formations dispensées ; les formations sanitaires et sociales 11% et l'École de la deuxième chance à destination des jeunes de 16 à 25 ans sortis sans diplôme du système scolaire 8% [9].

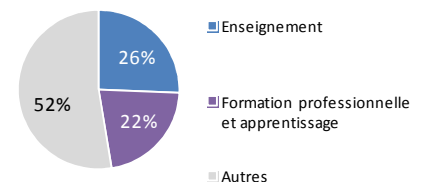
La **programmation 2015-2016** prévoit près de 5 200 places sur les actions à recrutement local (environ 3 000 places en actions préparatoires et 2 200 en actions préqualifiantes et qualifiantes), environ 500 places en formations universitaires, sportives ou liées à l'installation agricole et enfin plus de 2 200 places sur les formations qualifiantes à recrutement régional avec obligations de service public. Plus de **¾ de ces actions** devraient aboutir à un **niveau de qualification V et infra**. Dans le cadre cette programmation 2015-2016, les principaux secteurs d'activités ciblés par les actions de formation sont : le **BTP** (1 200 places), le **transport-magasinage** (800 places), le **commerce** (650 places) et les **services à la personne** (640) [9]

L'**École de la 2^{ème} Chance** en Champagne-Ardenne, dont le budget s'établit aux alentours de 4,5 millions d'euros, est financée par le Fonds Social Européen, l'Etat et le Conseil Régional de Champagne-Ardenne et soutenue par des partenaires (Fondation des E2C, Réseau E2C France et partenaires privés).

Au total, le Conseil Régional a consacré **près de la moitié de son budget** de 601 M€ à **l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage** en 2012 [10].

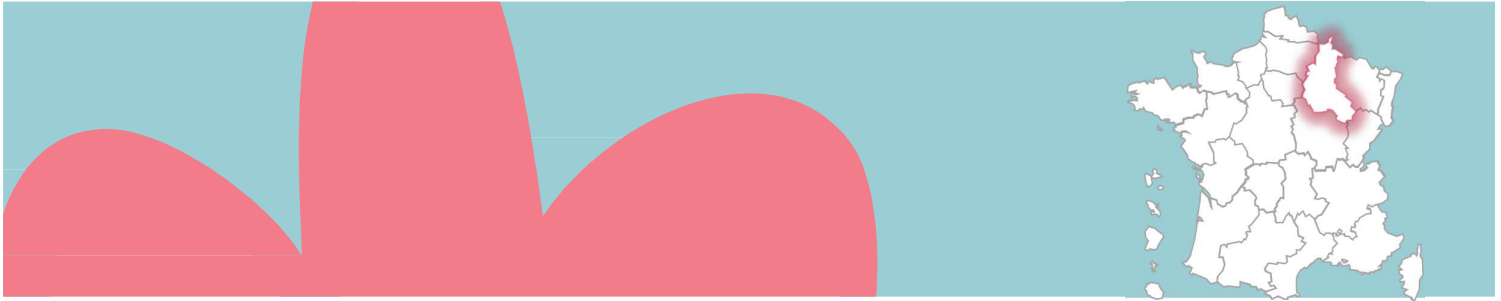
En complément de ces dispositifs, des actions déployées sur la région ont vocation à stimuler l'information des jeunes, leur engagement dans la société et le développement de leur autonomie : Réseau Information Jeunesse ; chantiers de jeunes bénévoles ; Junior Associations ; **Service Civique** avec plus de 1 800 jeunes champardennais engagés entre 2010 et 2014 [11] ; facilitation de l'accès à la culture des jeunes via la carte Lycéo et de l'accès à la prévention et aux soins, tous deux soutenus par le Conseil Régional [9].

Part du budget régional dédié à l'enseignement, la formation et l'apprentissage en 2012 [6]

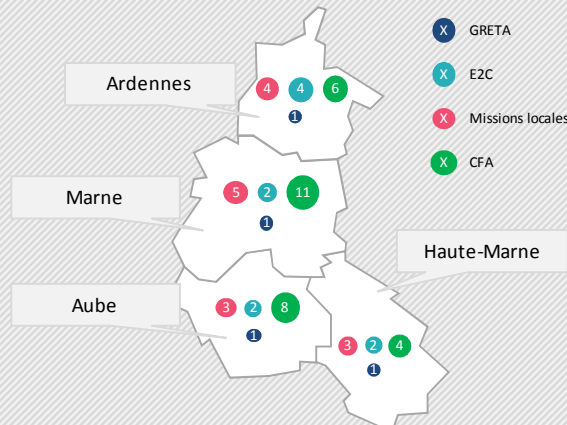


Cartographie des missions locales, des GRETA, des E2C et des CFA en Champagne-Ardenne

Le présent zoom présente la cartographie du réseau des missions locales, des GRETA, des E2C et des CFA.



Cartographie des missions locales, des E2C et des CFA en Champagne-Ardenne



- 15 missions locales : Revin, Charleville-Mézières, Sedan, Reims pour les Ardennes ; Bazancourt, Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François pour la Marne ; Romilly-sur-Seine, Troyes, Bar-sur-Aube pour l'Aube ; Saint-Dizier, Langres, Chaumont, pour la Haute-Marne ;
- 4 GRETA : GRETA des Ardennes, GRETA de la Marne, GRETA de l'Aube et GRETA de la Haute-Marne ;
- 10 Ecoles de la 2ème Chance : Pointe des Ardennes, Montcy-Notre-Dame, Sedan, Vouziers pour les Ardennes ; Reims, Chalons-en-Champagne pour la Marne ; Troyes, Romilly-sur-Seine pour l'Aube ; Chaumont, Saint-Dizier pour la Haute-Marne ;
- 29 CFA : CFA agricole et hippique des Ardennes, CFA du bâtiment et des travaux publics des Ardennes, CFA agricole et forestier des Ardennes, CFA de l'industrie des Ardennes, CFA interprofessionnel des Ardennes, CFA de l'Académie de Reims pour les Ardennes ; CFA agricole et viticole de la Marne, CFA du bâtiment et des travaux publics de la Marne, CFA commerce et distribution de Champagne-Ardenne, AFPAM, CFA les métiers commerciaux et financiers de Champagne-Ardenne, DIFCAM, CFA les compagnons du devoir de Champagne-Ardenne, CFA de l'industrie de la Marne, CFA interprofessionnel de la Marne, CFA Reims Management School, CFA de la santé et des sciences de la vie de la Marne, CFA de l'enseignement supérieur de Champagne-Ardenne (Sup), CFA transport logistique de Champagne-Ardenne pour la Marne ; CFA agricole de l'Aube, CFA du bâtiment de l'Aube - AFOBAT 10, CFA les compagnons du devoir de Champagne-Ardenne, CFA de l'industrie de l'Aube, CFA interprofessionnel de l'Aube, CFA de la pharmacie de l'Aube, CFA RMS, antenne ESC Troyes, CFA transport logistique de Champagne-Ardenne pour l'Aube ; CFA agricole et forestier de la Haute-Marne, CFA du bâtiment de la Haute-Marne, CFA de l'industrie de la Haute-Marne, CFA interprofessionnel de la Haute-Marne pour la Haute-Marne.

Cette cartographie met en évidence le caractère structurant des E2C en Champagne-Ardenne (10 E2C en Champagne-Ardenne pour 107 E2C en France en 2014).

Dans ce contexte, la région Champagne-Ardenne a bénéficié d'une enveloppe IEJ / FSE de 19,2 M€

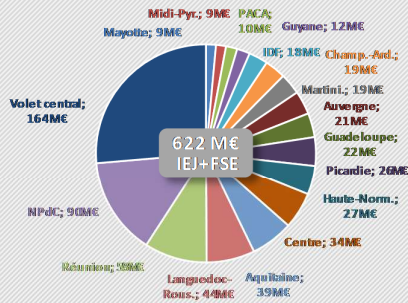
La situation concernant les chances d'insertion dans l'emploi de ces jeunes, et en particulier des 26 000 jeunes NEETs, est préoccupante en raison de problématiques de sous-qualification et d'illettrisme de la population jeune et d'un marché de l'emploi en berne. Un système de mesures en faveur de la formation et de l'emploi riche est bien en place mais, compte tenu du contexte régional, parvient juste à contenir le développement de la population de jeunes NEETs.

Du fait d'un taux de chômage des jeunes de 25,7% en 2012 (corrigé depuis à 27,3%), la région Champagne-Ardenne a bénéficié d'une enveloppe IEJ / FSE totale de 19,2 M€ répartis pour 8,6 M€ sur le volet déconcentré et 10,6 M€ sur le PO régional. La Champagne-Ardenne se place à la 11^{ème} place des territoires bénéficiaires (4% des fonds FSE-IEJ alloués hors volet central) [12].

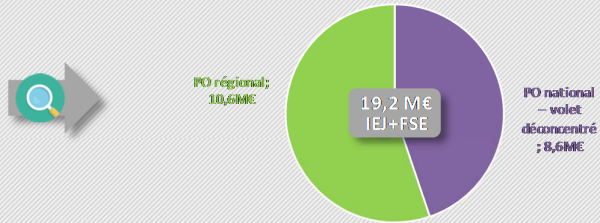


Cette enveloppe correspond à une dotation de 740 € FSE-IEJ par NEET identifié en 2014.

Enveloppes IEJ+FSE allouées par territoire [12]



Répartition de l'enveloppe IEJ+FSE allouées à la Champagne-Ardenne par PO [12]

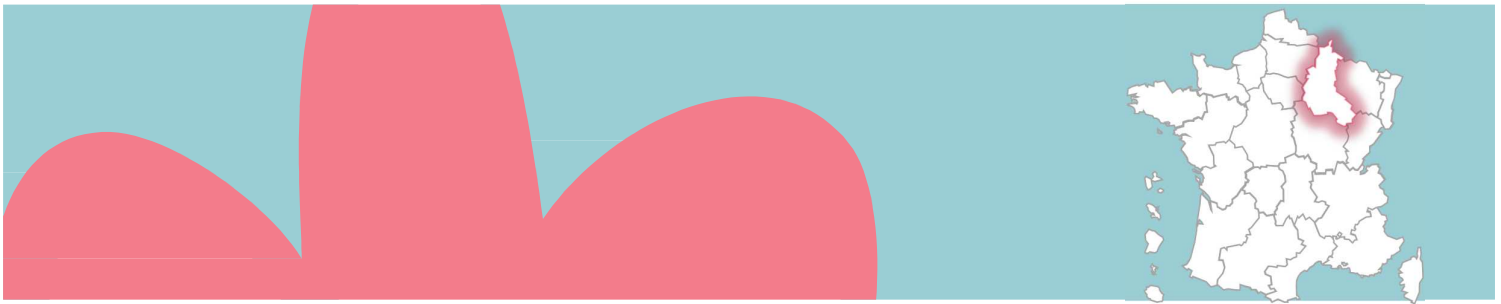


Structure de l'enveloppe IEJ / FSE en Champagne-Ardenne [12]

	Financement IEJ	Financement FSE	Contrepartie nationale	Taux de cofinancement Union Européenne
PO national volet déconcentré	4,3 M€	4,3 M€	0,8 M€	92%
PO régional	5,3 M€	5,3 M€	> 5,3 M€	< 67%
TOTAL	19,2 M€		> 6,1 M€	

SECTION 2

La programmation de l'IEJ en Champagne-Ardenne, qui reste à finaliser, est cohérente avec les objectifs poursuivis par les PO et résulte d'une démarche de mobilisation des opérateurs partenaires des autorités de gestion



2.1 L'ambition de l'IEJ en Champagne-Ardenne est multiple : renforcement du parcours d'accompagnement et d'insertion des jeunes ; développement de l'apprentissage et des actions de formation...

2.1.1 Le Conseil Régional a tenu à soutenir l'apprentissage, les E2C et les actions de formation alors que la Direccte s'est donnée pour objectif la structuration des parcours amont repérage-accompagnement

Compte tenu des difficultés d'insertion majeures rencontrées par les jeunes NEETs, de leur faible niveau de qualification, du niveau d'illettrisme élevé mais aussi du ralentissement de l'apprentissage en Champagne-Ardenne, le PO régional vise à « **permettre [au] groupe cible d'accéder à une formation, de ne pas abandonner son parcours et accéder à un premier niveau de qualification ou à un emploi** ». Le Conseil Régional a ainsi retenu **3 grands types d'actions** répondant à certains enjeux forts du territoire [4] :

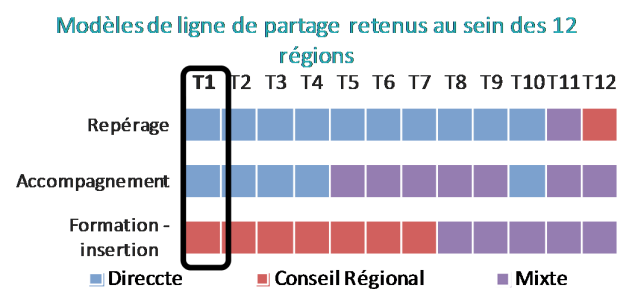
- « Sécurisation des parcours de formation pour réduire les taux d'abandon, en renforçant le suivi des apprenants en cours de formation (E2C) notamment en renforçant l'accompagnement individualisé des jeunes les plus en difficulté et en développant des pédagogies innovantes relatives aux problématiques d'illettrisme, de manière à lever les blocages à l'entrée en formation qualifiante » ;
- « Accès à un premier emploi des stagiaires par des actions de formation préqualifiantes et qualifiantes » ;
- « Accès des jeunes NEETS à l'apprentissage par la mise en place de développeurs-médiateurs de l'apprentissage ».

Seuls 4 autres PO régionaux retiennent ces orientations de soutien à l'apprentissage (Aquitaine, Auvergne, Guadeloupe et Nord-Pas-de-Calais) et 4 autres le soutien aux Ecoles de la 2^{ème} Chance (Aquitaine, Auvergne, Guadeloupe et Languedoc-Roussillon).

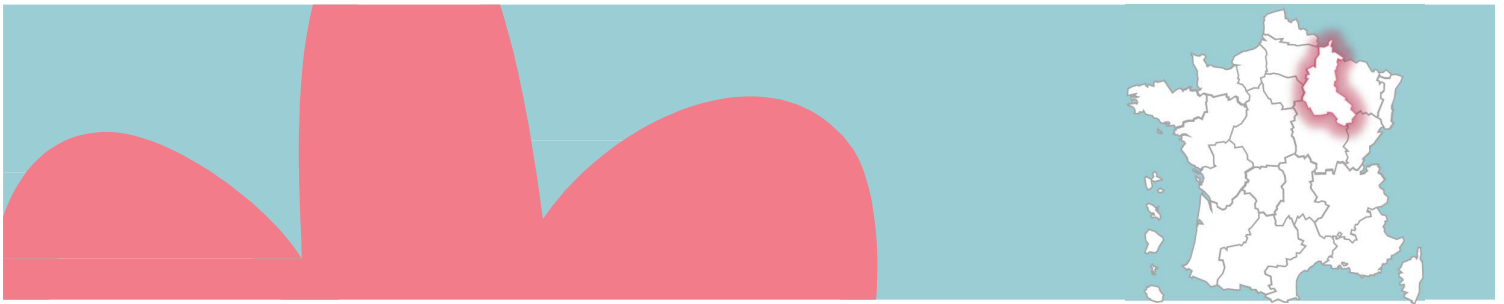
Les **orientations de la Direccte**, autorité de gestion déléguée du PO national en Champagne-Ardenne, ont **pleinement puisé dans 2 des principaux objectifs du PO** : « repérer et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » et d' « inscrire les jeunes NEET dans des parcours d'accompagnement qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [13]. La Direccte a aussi cherché à tirer parti de l'IEJ pour renforcer la structuration du parcours du jeune à travers une gradation de l'offre d'accompagnement en fonction des besoins du jeune. La Direccte s'est ainsi fixé **un objectif supplémentaire plus ambitieux** en ce sens qu'elle a cherché à utiliser l'IEJ comme **vecteur de structuration et de gradation de l'offre d'accompagnement** pour les jeunes sur le territoire au service d'un parcours adapté à leurs besoins (cf. sous-section 3.4.).

2.1.2 Les lignes de partage définies en Champagne-Ardenne suivent un modèle lisible pour les opérateurs

Les lignes de partage IEJ ont été négociées par le Préfet de Région, le président du Conseil Régional et **font écho aux ambitions des autorités de gestion et à leurs domaines de compétences classiques** ; la Direccte prenant en charge le repérage et l'accompagnement et le Conseil Régional la formation l'accompagnement des publics plus fragiles des E2C. Ces lignes de partage s'inscrivent dans le **modèle dominant** retenu au sein des 12 régions où Direccte et Conseil Régionaux sont mobilisés sur l'IEJ. En effet, la Champagne-Ardenne (T1) et 3 autres régions (T2 à T4) ont retenu ce modèle où les champs d'intervention sont globalement disjoints. Dans le cadre de cette répartition et suite à la transmission de l'appel à projets-type de l'Etat sur les développeurs de l'apprentissage, la Direccte de Champagne-Ardenne a pris l'initiative d'organiser une réunion de concertation sur l'apprentissage afin d'assurer la bonne coordination des champs d'actions entre autorités de gestion. En accord avec les lignes de partage définies, cet appel à projets type a été, in fine, mobilisé sur le PO régional. Ce travail **de concertation entre autorités de gestion et le modèle de lignes de partage disjointes** ont contribué à la **bonne lisibilité** des champs d'actions de chaque autorité pour les opérateurs, chaque opérateur s'étant orienté de manière naturelle vers l'autorité de gestion compétente.



Dans les 8 autres régions, les lignes de partage présentent des champs d'intervention mixtes Direccte-Conseil Régional. Cette répartition a abouti à différents niveaux de lisibilité pour les opérateurs. En effet, la lisibilité a souvent été conditionnée par un **travail de communication et de clarification de ces lignes auprès des opérateurs** par les autorités de gestion.



Repérage	Accompagnement	Formation - insertion
PO national – volet déconcentré (État-Directe) [13]		PO régional (Conseil Régional) [4]
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de repérage des jeunes NEET, en particulier ceux qui ne maîtrisent pas les savoirs de base et ceux qui se trouvent confrontés à des difficultés d’insertion sociale ; ▪ Actions d’accompagnement des jeunes décrocheurs, y compris à destination des étudiants décrocheurs du 1^{er} cycle de l’enseignement supérieur ; ▪ Actions d’accompagnement renforcé des jeunes en difficulté conduites par les acteurs du service public de l’emploi au sens large (accompagnement vers une qualification, vers une mobilité géographique, visant à développer les opportunités d’immersion et de mise en situation professionnelles, d’accompagnement des jeunes NEET en matière d’insertion professionnelle et d’entrepreneuriat. 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes ▪ Actions d’accompagnement individualisé des jeunes et développement de pédagogies sur l’illettrisme en E2C ▪ Mise en place de développeurs-médiateurs de l’apprentissage chargés de repérer les NEETS et les entreprises pour leur faire signer un contrat d’apprentissage durable
Jeunes NEET de moins de 26 ans, prioritairement mais non exclusivement de premiers niveaux de qualification (niveaux V et VI ou CITE 0 à 3c).		Actifs inscrits ou non inscrits au SPE ou jeunes « NEET » sortis du système scolaire depuis moins d’un an ; âgés de 15 à 25 ans

2.2 Au 31 décembre 2015, la programmation suit les orientations fixées par les PO et mobilise les partenaires des autorités de gestion (GIP formation continue, missions locales/Gip Arifor, AFPA, CFA et E2C)

2.2.1 Dans un contexte de programmation contraint, le Conseil Régional s’est attaché à sécuriser la fiabilité de la programmation mais aussi à mobiliser l’écosystème régional de formation accompagnée. Trois grands types de contraintes sont venus impacter l’approche de programmation du Conseil Régional :

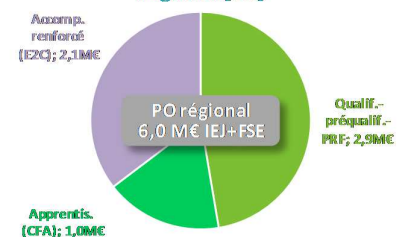
- Le **calendrier resserré** du fait de l’adoption de son PO fin 2014 et de l’objectif national de bouclage de la programmation fin 2015 ;
- L’**architecture financière des fonds IEJ** (abondement du FSE et mobilisation de contreparties du FSE) qui a demandé la révision de la maquette du PO FSE qui avait été initiée et la mobilisation de contreparties nationales importantes (la région Champagne-Ardenne, de par son statut de région plus développée, a un taux de cofinancement européen plus faible que d’autres régions : 67% sur les fonds FSE-IEJ) ;
- Les difficultés à adapter réellement l’offre ou à développer une offre de formation spécifique à l’IEJ, compte tenu des **rigidités des procédures de marchés publics** de formation.

Ces éléments ont incité le Conseil Régional à sécuriser cette étape de la mise en œuvre en programmant l’IEJ auprès d’un dispositif de droit commun (PRF) et sur des opérateurs connus avec pour objectif le bouclage d’une programmation fiable fin 2015. Cependant, le Conseil Régional a manifesté, **au-delà de cette sécurisation, l’intention d’ouvrir sa programmation en mobilisant l’écosystème d’acteurs de la région principalement pour renforcer les actions existantes.**

Ainsi, le Conseil Régional a réalisé sa programmation conformément au PO régional :

- Dans l’optique d’une sécurisation de la programmation, un **abondement mécanique sur le nombre de places ouvertes sur le Programme Régional de Formation 2015-2016** pour 2,9 M€ FSE-IEJ ;
- Dans l’optique de « donner un nouveau souffle aux E2C » et de « renforcer les pratiques pédagogiques », une **subvention fléchée auprès des 10 E2C** régionales pour 2,1 M€ FSE-IEJ ;
- Dans l’optique de relancer l’apprentissage dans la région, un **appel à projets « Développeurs-accompagnateurs de l’apprentissage »** auprès de 11 **CFA** ayant abouti à une programmation de 1,0 M€ FSE-IEJ [16].

Typologie des actions programmées sur le PO régional [16]





Cette démarche d'ouverture de l'IEJ à l'écosystème a abouti à une mobilisation de l'ensemble des E2C de la région (10 E2C) et de 38% des CFA (11 CFA sur les 29 que compte la Champagne-Ardenne).

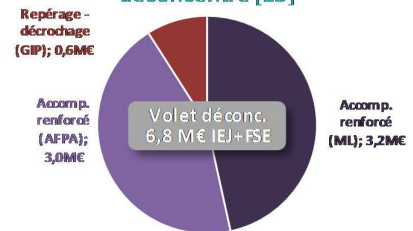
2.2.2 La Direccte a également adopté une approche destinée à mobiliser les acteurs du repérage et de l'accompagnement mais se distingue par sa volonté d'améliorer la structuration de l'offre de services

La démarche de programmation a aussi été l'objet de **contraintes calendaires** incitant à la sécurisation de la programmation du côté de la Direccte. Bien que ces contraintes soient apparues moins prégnantes (le PO national ayant été validé 6 mois avant le PO régional mi 2014), la Direccte a choisi la sécurité comme la plupart des Direccte en ouvrant l'IEJ à ses partenaires habituels.

Pour les mobiliser, la Direccte s'est appuyée sur les appels à projets nationaux en les complétant :

- L'un sur le **repérage** « Repérer et orienter les jeunes en situation de décrochage scolaire pour leur proposer une solution de retour en formation, d'emploi ou d'accompagnement vers l'emploi » portant sur le renforcement des Plateformes de Suivi et d'Accompagnement des Décrocheurs (PSAD) ayant abouti à une programmation de 0,6 M€ FSE-IEJ. Ce projet est porté par le GIP Formation Continue œuvrant en coordination avec le Conseil régional chargé du pilotage et de la coordination des PSAD, conformément à l'article 22 de la loi du 5 mars 2014 ;
- Et l'autre sur l'**accompagnement renforcé** des jeunes « Proposer un parcours d'accompagnement Priorité à l'autonomie » (une première partie destinée aux missions locales et une seconde partie ouverte à tous les opérateurs du SPE au sens large sur des apports d'expertise sur l'analyse de ressources-compétences en appui des missions locales) ayant abouti à une programmation de 3,7 M€ FSE-IEJ pour les 15 missions locales régionales et de 3,0 M€ FSE-IEJ pour l'AFPA [15].

Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré [15]

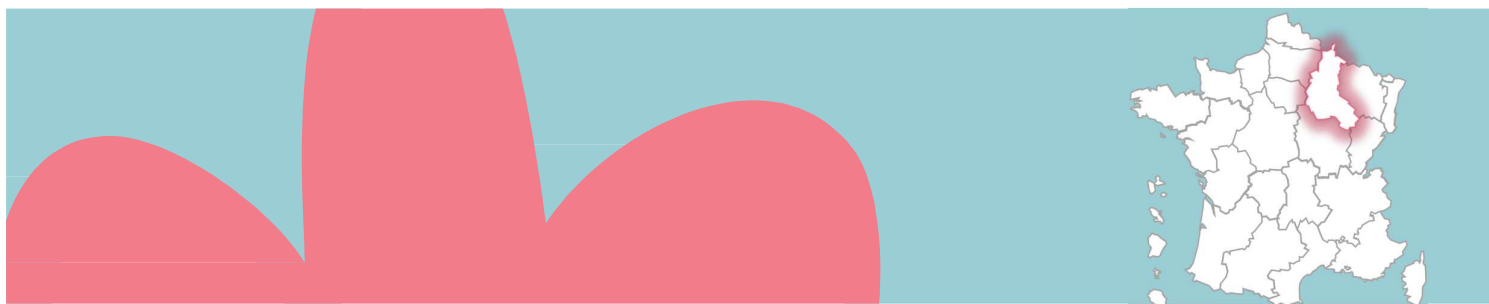


La démarche d'ouverture à l'écosystème a été complexe pour la Direccte du fait de la représentation parfois négative qu'ont les opérateurs du FSE (complexité et risques des fonds notamment au moment du service fait, temps d'appropriation long, temps de décision pour proposer des projets plus longs) et du fait d'un tissu associatif peu fourni ou non identifié par la Direccte. Cette approche a tout de même abouti à la **mobilisation de l'ensemble des missions locales** de la région (15 missions locales). En revanche, la Direccte n'est **pas parvenue à mobiliser les GRETA** pour assurer, avec l'AFPA, une meilleure couverture territoriale des actions d'accompagnement renforcé sur la ressource-compétences en appui des missions locales.

Au cours de cette étape de programmation, la Direccte a cherché à **articuler en amont les réponses aux appels à projets**. Ainsi, elle a incité les missions locales à positionner l'accompagnement renforcé de 4 mois soutenu par l'IEJ en amont du CIVIS ; le jeune pouvant ainsi bénéficier d'un « diagnostic compétences-accompagnement renforcé » pour identifier la suite de parcours la plus appropriée. Au cours de ce diagnostic, les missions locales peuvent aussi prescrire un module de quelques jours « accompagnement-compétences » auprès de l'AFPA. Cette **dynamique de parcours** vers une solution positive est abordée plus en détails dans la sous-section 3.4.

Ainsi, la Direccte s'est efforcée de **mobiliser ses partenaires** autour d'une **logique de construction et de renforcement de la dynamique de parcours vers l'emploi, concentré dans le temps**. C'est en ce sens que son modèle de programmation est plus mixte entre ouverture formelle de la programmation pour tout opérateur du territoire et démarche volontariste dans la construction de l'offre (cf. annexe 4.1).

Le tableau ci-après explicite les approches de programmation adoptées par les autorités de gestion de Champagne-Ardenne au regard du modèle d'analyse utilisé dans le cadre de cette évaluation (cf. annexe 4.1).

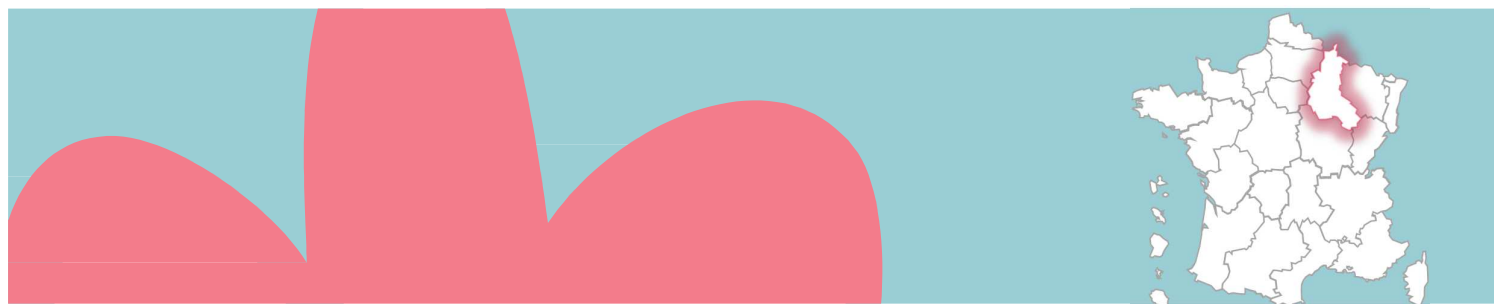


	Approche de programmation sécurisée		Démarche d'ouverture formelle		Démarche volontariste dans la construction de l'offre
	1	Modèle mixte		Modèle mixte	
		2	3	4	5
Choix région Champagne-Ardenne					
Choix des autres régions	0 Direccte 3 Conseils régionaux	5 Direccte 3 Conseils régionaux	6 Direccte 2 Conseils régionaux	3 Direccte 2 Conseils régionaux	2 Direccte 2 Conseils régionaux

2.3 Zoom sur les actions programmées en Champagne-Ardenne

2.3.1 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le volet déconcentré du PO national IEJ en Champagne-Ardenne

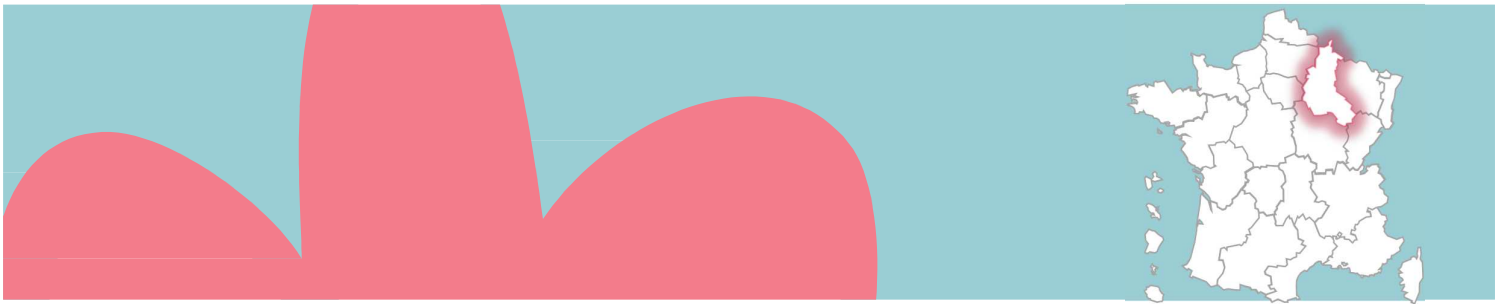
Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
GIP académique	Groupement d'intérêt public	Assistance technique PSAD	Repérage	617 428,43 €	6 000 jeunes NEET sur 3 ans
AFPA	Association	Accompagnement-compétences	Accompagnement	3 029 798,08 €	3 000 jeunes NEET sur 3 ans
ML de Reims	Mission locale	IEJ Reims	Accompagnement	403 192,80 €	3 540 jeunes NEET sur 3 ans
ML de Troyes	Mission locale	Catalyse - IEJ ML	Accompagnement	368 753,05 €	
ML Nord Ouest Aubeois	Mission locale	Accompagnement des jeunes 16-25 ans sans formation, ni emploi, ni stage, (IEJ) sur le territoire	Accompagnement	456 788,48 €	
ML de Charleville-Mézières	Mission locale	Dynamique de parcours et booster de compétences	Accompagnement	302 217,76 €	
ML de l'Arrondissement de Saint-Dizier	Mission locale	IEJ	Accompagnement	189 367,00 €	
ML rurale du Nord Marnais	Mission locale	IEJ	Accompagnement	180 676,90 €	
ML de l'Arrondissement de Chaumont	Mission locale	IEJ	Accompagnement	178 174,71 €	
ML de Châlons-en-Champagne	Mission locale	Accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi dans le cadre de l'IEJ	Accompagnement	175 416,00 €	
ML de l'arrondissement de Vitry-le-François	Mission locale	IEJ	Accompagnement	171 987,40 €	
ML Sud Ardennes	Mission locale	IEJ	Accompagnement	169 812,72 €	
ML de l'arrondissement de Sedan	Mission locale	IEJ	Accompagnement	162 737,19 €	



ML Nord Ardennes	Mission locale	IEJ	Accompagnement	158 233,00 €	
ML de Langres	Mission locale	IEJ	Accompagnement	150 291,98 €	
ML rurale de la Côte des Bar	Mission locale	Accompagnement des jeunes NEET dans le cadre de l'IEJ	Accompagnement	144 726,75 €	
ML des Pays d'Epervay, Brie et Champagne	Mission locale	Accompagner les jeunes NEET vers une mise en situation professionnelle	Accompagnement	78 143,87 €	

2.3.2 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le PO régional de l'IEJ en Champagne-Ardenne

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Région Champagne-Ardenne	Collectivité	PRF 2015-2016 – actions qualifiantes	Formation -Insertion	2 857 549,82 €	1 171 jeunes sur 1 an
CFPPA de Rethel	E2C	E2C 2015-2016	Formation -Insertion	601 276,78 €	1 002 jeunes sur 1 an
Centre Alfor	E2C	E2C 2015-2016	Formation -Insertion	551 131,44 €	
ADPS	E2C	E2C 2015-2016	Formation -Insertion	458 269,34 €	
AFPA	E2C	E2C 2015-2016	Formation -Insertion	374 804,00 €	
CFAI de Chaumont	E2C	E2C 2015-2016	Formation -Insertion	148 393,22 €	
CFA BTP Champagne-Ardenne	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	293 333,34 €	465 jeunes sur 2 ans
CFA Industrie Champagne-Ardenne	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	144 716,00 €	
CFA de l'Académie de Reims	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	73 333,34 €	
CFA Santé et sciences de la vie - Bétheny	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	73 305,60 €	
CFA Interprofessionnel de l'Aube	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	72 066,66 €	
CFA Interprofessionnel de la Marne	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	72 066,66 €	
CFA Interprofessionnel des Ardennes	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	72 066,66 €	
CFA Transport Logistique Champagne-Ardenne	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	71 594,86 €	
CFA Agricole d'Avize	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	62 560,00 €	
CFA Agricole Edgar Pisani - Chaumont	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	55 200,00 €	
CFA des Compagnons du devoir	CFA	Développeurs-accompagnateurs	Formation -Insertion	52 900,00 €	



2.3.3 Zooms détaillés sur les principales actions programmées en Champagne-Ardenne

Cette sous-section présente des zooms détaillés sur le contenu des principales actions programmées

Action	Accompagnement renforcé « Priorité à l'autonomie »	
Opérateur(s)	15 missions locales	
Montant FSE-IEJ programmé	3,7 M€ de fonds FSE-IEJ (47% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Les jeunes entrent dans le dispositif d'accompagnement renforcé des missions locales souvent en cohortes régulières d'une quinzaine de jeunes sur la base du volontariat. Les conseillers dédiés à ce dispositif, à partir d'un entretien de diagnostic, mettent en place un parcours individualisé de 4 mois s'appuyant sur des ateliers thématiques collectifs (connaissance du bassin d'emploi, savoirs de base), des temps d'entretien individuels, la valorisation des compétences existantes, la multiplication des opportunités professionnelles (mises en relation avec des entreprises, mises en situation professionnelles). A la fin des 4 mois, le jeune peut, si besoin, poursuivre son parcours à travers les autres dispositifs des missions locales.</p>	

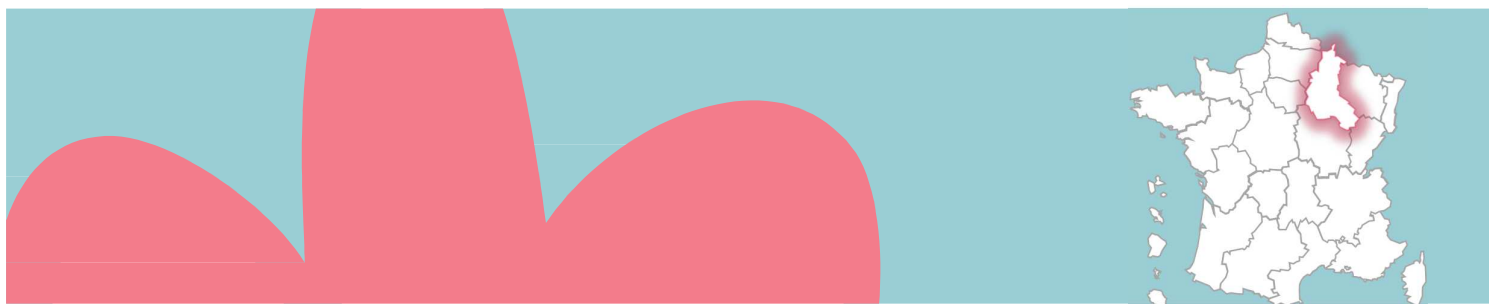
Action	Accompagnement -compétences	
Opérateur	AFPA	
Montant FSE-IEJ programmé	3,0 M€ de fonds FSE-IEJ (44% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Le jeune peut bénéficier de ce dispositif sur prescription des partenaires du SPE (missions locales et Pôle Emploi). Initialement et par crainte de double financement, seuls les jeunes entrés dans les parcours renforcés IEJ des missions locales et les jeunes hors AIJ de Pôle Emploi peuvent rentrer dans ce dispositif. L'AFPA propose 2 modules : un module de 2 jours pour les jeunes souhaitant accéder à un emploi dans un domaine dans lequel ils ont déjà exercé et un autre de 5 jours pour les jeunes sans expérience ou souhaitant se réorienter. Ces modules permettent d'évaluer en situation professionnelle à travers un plateau technique des acquis d'expérience, les aptitudes et les limites pour exercer un métier. A l'issue du module, est produite une cartographie des compétences et aptitudes des jeunes pour outiller les prescripteurs.</p>	

Action	Accompagnement renforcé en E2C	
Opérateurs	10 E2C	
Montant FSE-IEJ programmé	2,1 M€ de fonds FSE-IEJ (36% de la prog. PO régional)	
Description de l'action	<p>L'IEJ soutient le renouvellement des pratiques pédagogiques pour les jeunes accueillis par les E2C. Ce renouvellement se structure selon 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en charge de l'illettrisme : formation de 20 formateurs : repérage des situations d'illettrisme, évaluation du niveau d'illettrisme et mise en place d'outils de remédiation ; • Renforcer le suivi du jeune via des entretiens individualisés au cours de son parcours en E2C ; • Renforcer le suivi post-parcours pendant 6 mois pour éviter les ruptures au cours de l'insertion. 	

Action	Développeurs-accompagnateurs de l'apprentissage	
Opérateur(s)	11 CFA	
Montant FSE-IEJ programmé	1,0 M€ de fonds FSE-IEJ (17% de la prog. PO régional)	
Description de l'action	<p>L'IEJ soutient le recrutement d'une douzaine de développeurs-accompagnateurs dans les CFA. Leurs missions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer auprès des prescripteurs et partenaires et aider à l'émergence de projets d'entrée en apprentissage • Conseiller et identifier les besoins de main d'œuvre des entreprises • Accompagner les entreprises et les jeunes dans les pré-recrutements et dans l'apprentissage (veille permanente auprès du jeune et de l'entreprise) 	

SECTION 3

Cette programmation devrait permettre de faire levier sur le nombre de jeunes pris en charge, de renforcer la qualité des actions et leur articulation au service de parcours d'insertion cohérents pour les jeunes



Comme présenté lors du préambule, cette section étudie **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

3.1 Quels impacts du choix national initial d'une action rapide et massive ?

3.1.1 L'ambition d'un effet sur la volumétrie de participants a été portée conjointement par les autorités de gestion en Champagne-Ardenne

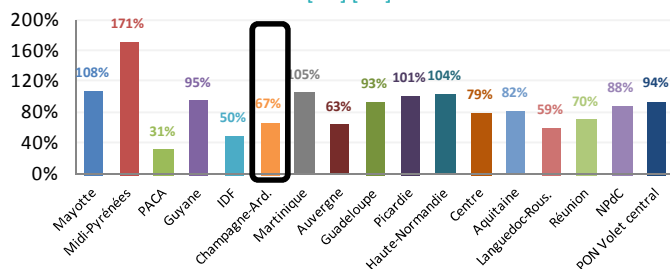
- ▶ Les PO, notamment le PO national, traduisent la volonté d'agir « quantitativement » en faveur des jeunes

Les orientations stratégiques affichées par les 2 autorités de gestion en Champagne-Ardenne pour la mise en œuvre de l'IEJ mentionnent clairement le double enjeu en termes d'urgence et de volume. Au niveau national, le PO indique explicitement : « L'IEJ sera mise en œuvre comme un levier permettant d'optimiser les effets des dispositifs existants en France et correspondants aux objectifs de la garantie jeunesse afin de **maximiser le nombre de bénéficiaires** en s'appuyant sur les grands opérateurs et réseaux associatifs compétents » [13]. Le **PO régional** est plus ambigu sur ce point mais met en évidence la nécessité de « **transformer [...] quantitativement les programmes** suivants : E2C, formations préparatoires, formations qualifiantes, apprentissage » [4] et mentionne un objectif de 3 780 participants.

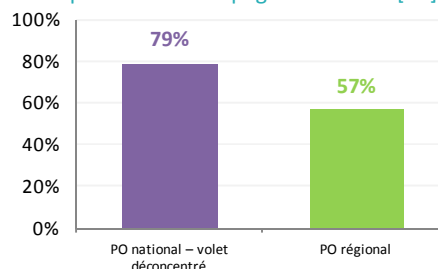
- ▶ La programmation de l'IEJ reste à finaliser, notamment sur le PO régional, pour optimiser la volumétrie cible de participants aux actions soutenues par l'IEJ

La France a clairement choisi de s'inscrire dans un calendrier resserré avec un objectif national de programmer l'ensemble des fonds avant le 31 décembre 2015. Début janvier 2016, la **programmation est en retrait** par rapport à cet objectif et par rapport aux tendances nationales. Ce retrait peut s'expliquer par le modèle de mise en œuvre de la Champagne-Ardenne qui a pris le temps de la mobilisation et de la construction de l'offre au cours de la programmation et qui a opté pour la programmation d'actions annuelles. La fin de la programmation interviendra en 2017 du côté du Conseil Régional via la programmation des actions du PRF et des E2C sur la période 2016-2017.

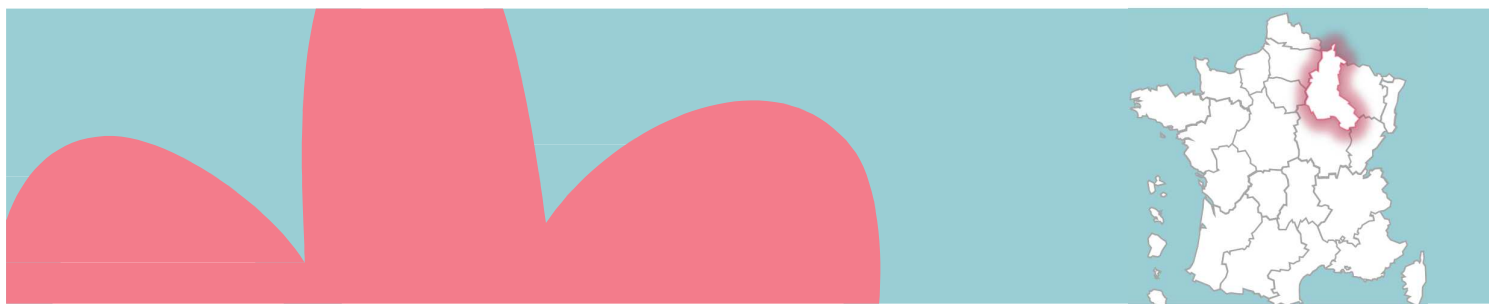
Avancement de la programmation des fonds sur les territoires [12] [16]



Avancement de la programmation des fonds IEJ+FSE par PO en Champagne-Ardenne [12] [13]



Ainsi, au 31 décembre 2015, sur la dotation initiale de 740 € FSE-IEJ par NEET identifié en Champagne-Ardenne en 2014, une **enveloppe de 490 € FSE-IEJ par jeune NEET** a été programmée.

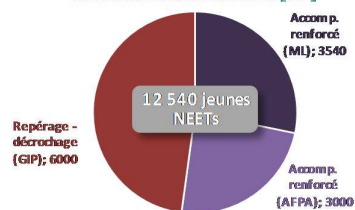


► Bien que la programmation soit en cours, les objectifs sur le nombre de jeunes NEETs à atteindre sont d’ores et déjà ambitieux, notamment sur le volet déconcentré

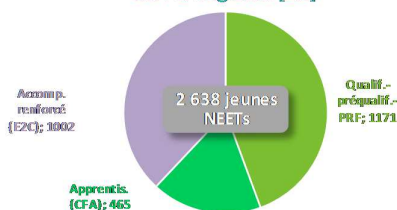
Les **objectifs de nombre de jeunes NEETs participants** inscrits dans les dossiers des actions programmées au 31 décembre 2015 par l’IEJ paraissent **ambitieux (15 178 participants)** sur la durée des actions soutenues par l’IEJ : 2015-2017) notamment sur le volet déconcentré (12 540 participants) et les actions de repérage des décrocheurs par le GIP Formation Continue (6 000 participants). Pour rappel, le « stock » de NEETs identifiés en 2014 en Champagne-Ardenne compte 26 000 jeunes.

L’objectif fixé s’inscrit bien dans la lignée de l’objectif national sur l’IEJ (365 000 NEETs visés par les PO national et régionaux avec un « stock » de jeunes NEETs identifiés de 435 000 jeunes sur les territoires éligibles). Au regard de ce « stock », l’objectif de 15 178 participants ne doit, cependant, pas s’entendre comme 15 178 participants différents, le cumul de plusieurs actions étant possibles dans le cadre d’une logique de parcours. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il s’agira alors, pour les autorités de gestion, d’accorder une **attention particulière à l’alimentation et au maillage des dispositifs dans l’optique d’un parcours** (du repérage vers l’accompagnement renforcé des missions locales et de l’AFPA).

Nombre de jeunes ciblés par les actions du volet déconcentré [17]



Nombre de jeunes ciblés par les actions du PO régional [18]



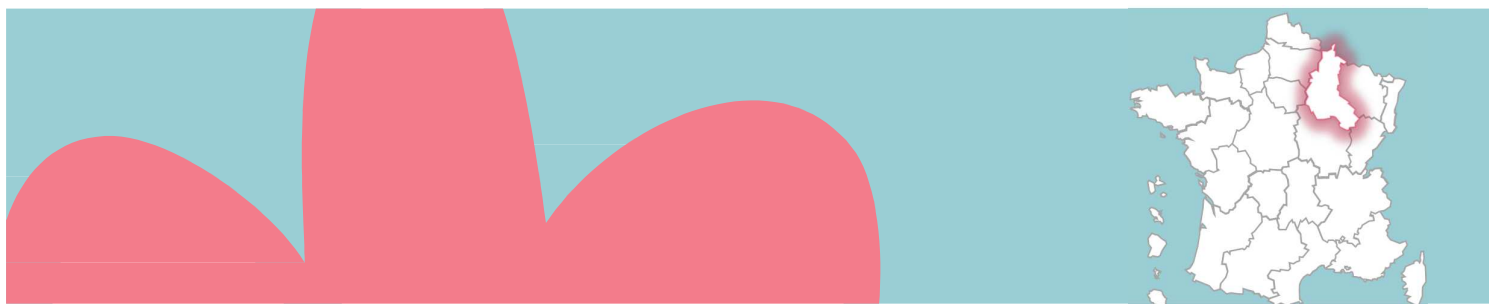
Les autorités de gestion en Champagne-Ardenne ont recouru, de manière équilibrée à **2 types d’actions** et 2 niveaux de difficulté par rapport à cet enjeu de volumétrie :

- Les actions prenant en charge majoritairement un « **flux entrant de nouveaux NEETs** » peu ou pas accompagnés jusqu’alors par la structure ou un de ses prescripteurs directs (type Service Public de l’Emploi) et nécessitant un travail important d’identification et de mobilisation de ces jeunes (ex. : GIP Formation Continue pour 6 000 participants), ces actions paraissant ainsi plus risquées sur cet enjeu de volumétrie ;
- Les actions prenant en charge majoritairement un « **stock préexistant de jeunes NEETs** » accompagnés par la structure ou un de ses prescripteurs directs (ex. : missions locales, AFPA, PRF du Conseil Régional, E2C, CFA pour 9 178 participants).

3.1.2 L’effet attendu sur la volumétrie de participants s’amorce lentement en Champagne-Ardenne

► 1 489 jeunes sont entrés dans les dispositifs soutenus par le PO national de l’IEJ fin 2015

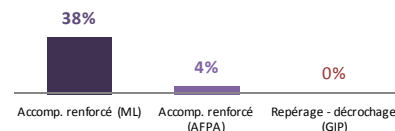
L’effet levier se matérialise fin 2015 à travers le **déploiement effectif des actions**. En effet, la plupart des actions programmées ont bien été lancées, comme prévu, au cours de l’année 2015 et la frise qui suit présente l’état du déploiement des actions à fin 2015 pour les opérateurs rencontrés (cf. annexe 2) ou pour lequel l’état de déploiement est connu.



Missions locales de Troyes et de Charleville-Mézières AFPA 2015-2017

Le projet de repérage des NEETS-décrocheurs au travers des PSAD a débuté en novembre 2015. De premiers **effets encourageants** sont constatés sur le nombre de jeunes NEETs effectivement pris en charge en Champagne-Ardenne par les missions locales. Ainsi, Ma Démarche FSE recense **1 489 jeunes entrés dans une action du volet déconcentré au 31 décembre 2015** dont 1360 pour les missions locales [17]. En revanche, un retard de réalisation est constaté du côté de l'accompagnement-compétences de l'AFPA, sachant que le flux géré par l'afpa dépend entièrement des prescriptions faites par les missions locales et Pôle Emploi (hors AIJ). Seulement 10% des objectifs annuels (135 Neets) sont atteints en raison de la non-obligation de prescrire les neets des ML vers l'afpa bien que ces 2 types de projets aient été construits sur un modèle solidaire au bénéfice du jeune NEET et du temps de reconnaissance de ce type de ressource auprès des conseillers de Pôle Emploi. La montée en charge de ce dispositif a nécessité un travail de coordination et de communication très important sur tout le second semestre 2015 de l'AFPA et de la Direccte vers les ML et Pôle Emploi. Ce travail commence à porter ses fruits. Le projet AFPA est en cours de recalibrage mais reste ambitieux eu égard aux enjeux. Peu de données sont disponibles à fin 2015 en ce qui concerne le nombre de participants sur le PO régional. Plus qualitativement donc, les missions locales, les E2C et dans une moindre mesure les CFA rencontrés n'ont pas remonté, lors des rencontres terrain de risque de sous-réalisation significatif sur le nombre de jeunes participants.

Pourcentage d'atteinte des objectifs sur le nombre de participants du volet déconcentré au 31/12/2015 [14]



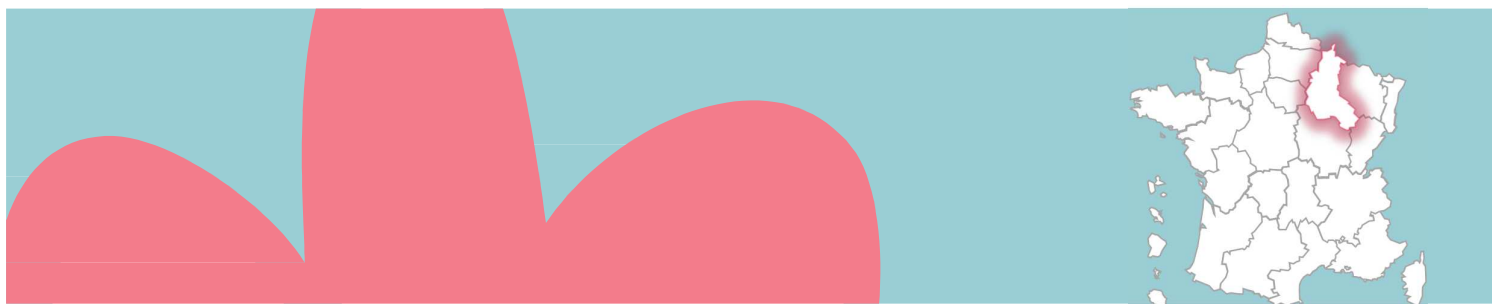
► Ces jeunes ont un profil similaire au public habituellement pris en charge par les missions locales de Champagne-Ardenne

Les premières données issues de Ma Démarche FSE donnent de premières indications sur le profil des publics atteints grâce à l'IEJ. Sur la base des 1 489 participants entrés dans les opérations au 31/12/2015 sur le périmètre des opérations du volet déconcentré en Champagne-Ardenne, peuvent être relevées une **part plus importante de jeunes peu qualifiés, bénéficiaires des minimas sociaux** et une **part moins importante de jeunes connaissant des difficultés de logement** qu'au niveau du PO national [17].

Zoom sur le profil des participants aux actions soutenues par le PO national au 31/12/2015

- 52,2% (54,2% au niveau national) sont des hommes et 47,8% (45,8% au niveau national) sont des femmes ;
- 87,4% (81,6% au national) ont des niveaux de diplôme dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 0 à 4 (au plus Bac) et 51,9% (48,7% au niveau national) ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP) ;
- 22,2% (26,1% au national) vivent dans un ménage où personne n'est en emploi ;
- 2,1 % (2,1% au national) bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap ;
- 8,2% (7,0% au national) sont allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH...) ;
- 1,6% (3,3% au national) sont sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement

En 2014, les missions locales ont pris en charge en premier accueil 11 493 jeunes dont 53% avaient un niveau de qualification V et infra [7]. Il apparaît donc que l'IEJ atteint **des jeunes au niveau de qualification équivalent au public des missions locales** en 2014 (51,9% de jeunes de niveau V et infra sur le PO national). Cela est cohérent avec le fait que les actions déployées fin 2015 sont des actions prenant en charge majoritairement un « stock préexistant de jeunes NEETs ». Par ailleurs, **l'atteinte de publics « nouveaux », non pris en charge jusqu'alors ou particulièrement éloignés de l'emploi demeure difficilement observable** car elle repose principalement sur



les **actions de repérage du GIP Formation Continue** dont le dossier n'a été validé en comité de programmation qu'à la fin de l'année 2015.

3.1.3 Des incertitudes et risques significatifs pèsent sur la pleine réalisation de l'effet volume à terme : sous-réalisation sur l'accompagnement-compétences de l'AFPA et saturation sur le PRF

L'effet volume attendu reste incertain à ce stade de la mise en œuvre. Plusieurs risques pèsent d'ailleurs sur l'atteinte des objectifs de plusieurs actions :

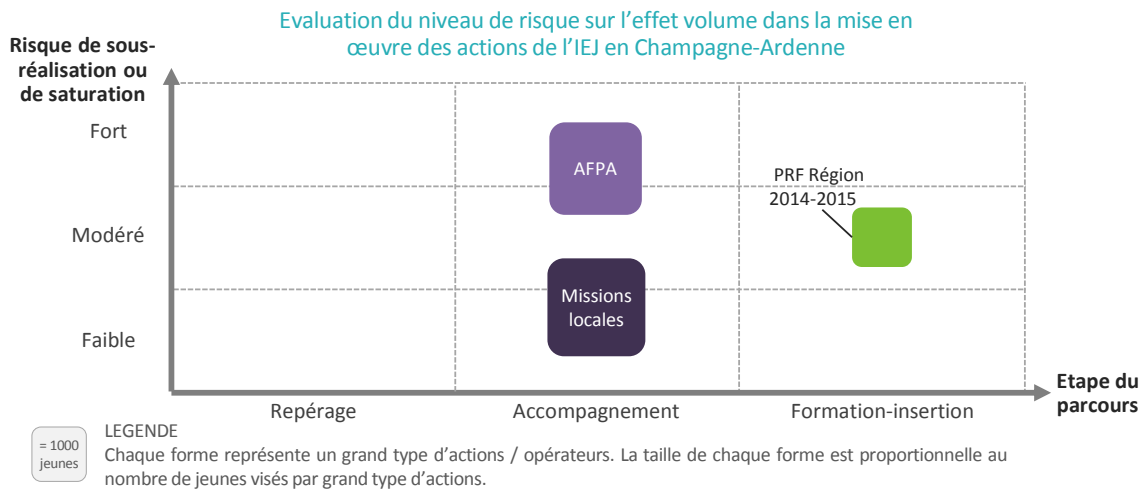
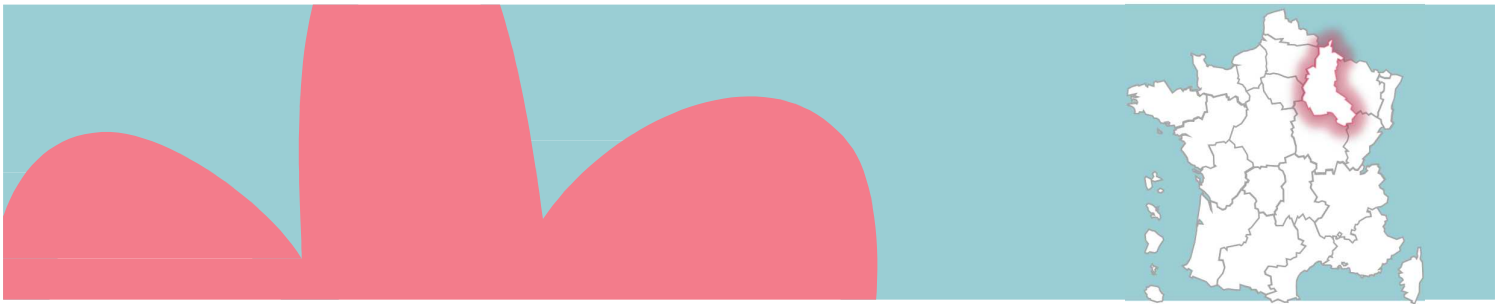
- Un **risque de saturation** sur l'abondement de l'IEJ sur le PRF ;
- Une **sous-alimentation de l'accompagnement-compétences de l'AFPA** en lien avec des phénomènes de concurrence entre opérateurs et des craintes de double financement ;
- Un **objectif très ambitieux sur le repérage** de décrocheurs pour le GIP formation continue

Tout d'abord, l'abondement de l'enveloppe IEJ sur les actions de droit commun du Conseil Régional (PRF) rend difficile **l'estimation fiable de l'effet volume** à terme. En effet, les programmations antérieures du PRF prenaient déjà en charge la formation de jeunes NEETs et il s'agira de s'assurer que l'augmentation des places de formation dédiées aux NEETs s'accompagne d'une augmentation identique du nombre de jeunes formés. Sur cette action, un **risque de saturation** a également été **pointé par le Conseil Régional** puisque le PRF couvre déjà une part importante de la population de jeunes demandeurs d'emploi. Sur la programmation du PRF 2012-2013, plus d'un quart des jeunes demandeurs d'emploi (environ 4 300 jeunes demandeurs d'emploi sur les 16 400 jeunes au chômage en 2012) ont été formés dans le cadre des seules formations à recrutement local et des formations universitaires, sportives ou liées à l'installation agricole.

Ensuite, en ce qui concerne l'accompagnement-compétences proposé par l'AFPA, des effets de concurrence et des craintes de double financement jouent parfois entre le porteur AFPA et les acteurs du SPE (missions locales et Pôle Emploi). L'AFPA dépend des acteurs du service public de l'emploi pour être mis en contact avec les jeunes et, a connu en 2015, faute de **clarification sur la compatibilité des dispositifs** soutenus par l'IEJ entre eux, des **difficultés à remplir son dispositif** (objectif de 1 000 jeunes en 2015). D'après les chiffres de Ma Démarche FSE, seuls 135 jeunes ont été orientés vers l'AFPA dans le cadre de l'accompagnement-ressources compétences dont 98 des missions locales et 37 Neets de Pôle Emploi hors AIJ.

Enfin, par rapport à la population de 22 000 décrocheurs recensée en Champagne-Ardenne chez les 18-24 ans et en lien avec le niveau de risque exposé en 3.1.1., **l'objectif de 6 000 jeunes** à repérer et à orienter sur 3 ans de l'action portée par le GIP Formation Continue peut paraître **très ambitieux**. Il conviendra, lors de la mise en œuvre, de **s'assurer de l'accessibilité de cet objectif** au regard du travail à réaliser en matière d'identification et de mobilisation des jeunes NEETs et du financement relativement faible de 0,6M€ accordé.

La grille ci-dessous synthétise ces éléments d'appréciation du risque pesant sur l'effet volume (sous-réalisation, saturation de financements) des actions pour lesquelles cette appréciation a été suffisamment corroborée lors des rencontres terrain (cf. annexe 2).



3.2 Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?

3.2.1 Si l'effet volume est explicitement appréhendé dans les objectifs de l'IEJ en Champagne-Ardenne, son ambition dans la région en termes « d'innovation » est plus implicite

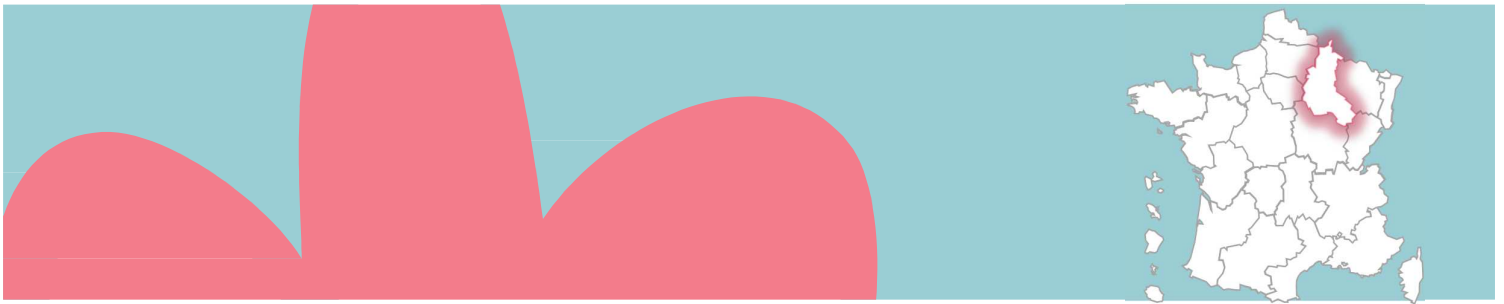
Le **PO national** précise que « cette ressource exceptionnelle [ndlr. l'IEJ] permet aussi le **développement de dispositifs expérimentaux et innovants**, conformément à l'esprit du FSE » et que « les opérations innovantes et les opérations collectives sont à privilégier ». Le rôle de l'IEJ s'entend ainsi également comme un rôle **de novation, d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement** des jeunes (nouveaux opérateurs ou nouvelles actions). Bien que le **PO régional** n'approfondisse pas cette ambition, il stipule que la procédure de sélection des projets pourra s'appuyer sur des « appels à projets » et des « initiatives non récurrentes de tiers », laissant la porte ouverte à des actions potentiellement plus nouvelles.

Plusieurs facteurs communs à tous les territoires éligibles à l'IEJ en France ont, toutefois, complexifié le développement de la novation et la diversification des actions, notamment les **contraintes qui tiennent à l'outil financier** (non-éligibilité de dépenses d'ingénierie de projet) et au **calendrier resserré** de mise en œuvre qui ont incité à la sécurisation du volume des fonds programmés.

Les autorités de gestion en Champagne-Ardenne, par le choix d'une **approche de mobilisation relativement large** des opérateurs de la région, ont fait le choix de programmer l'IEJ en s'appuyant significativement sur une **logique d'appels à projets** qui sont au nombre de 3. Seules 2 autres territoires ont lancé plus de 3 appels à projets : Picardie et Languedoc-Roussillon. Ainsi, la Direccte a lancé l'appel à projets « Repérer, accompagner et suivre les jeunes décrocheurs » comme dans seulement la moitié des territoires éligibles à l'IEJ environ. Quant au Conseil Régional, il fait partie des 8 Conseils Régionaux à avoir lancé au moins un appel à projets et il fait partie des 4 Conseils Régionaux à avoir lancé un appel à projets sur l'apprentissage (Aquitaine, Auvergne et Nord-Pas-de-Calais).

Typologie des appels à projets (ouverts ou fléchés) lancés en Champagne-Ardenne

- PON** Repérage : AAP fléché vers le GIP
- PON** Accompagnement AAP fléché vers les missions locales et ouvert tous opérateurs
- POR** Apprentissage : AAP fléché CFA



3.2.2 Dans les faits, les pratiques de la Direccte et du Conseil Régional confortent davantage l'existant qu'elles n'ouvrent réellement sur de la novation

En Champagne-Ardenne, à travers la logique d'appels à projets, la programmation a bien été formellement pensée comme étant ouverte. Dans les faits, ce sont **principalement les opérateurs et les actions habituels** et qui ont fait leurs preuves qui ont été mobilisés sur le volet déconcentré du PO national et sur le PO régional. La logique d'intervention des autorités de gestion semble se concrétiser par un **cercle de partenariats relativement classique** en Champagne-Ardenne et une **faible représentation des « nouveaux » porteurs**. Néanmoins, il faut souligner le fort engagement de l'ensemble du réseau des missions locales sur ce programme IEJ. Alors que sur le PO 2007-2013, seules 6 mission locales utilisaient le FSE, l'accompagnement spécifique effectué auprès du réseau a permis de 9 nouvelles ML viennent sur le FSE. Il est à noter qu'en l'absence de **diagnostic détaillé de l'offre d'accompagnement** dans la région dans le PO, il est difficile de se prononcer sur les marges de manœuvre réelles dont disposaient les autorités de gestion en matière de mobilisation de nouveaux opérateurs. Cependant, force est de constater que les acteurs sociaux de proximité (clubs de prévention, CCAS, structures associatives) et les Conseils Départementaux n'ont pas été associés.

Typologie non exhaustive des opérateurs mobilisés en Champagne-Ardenne



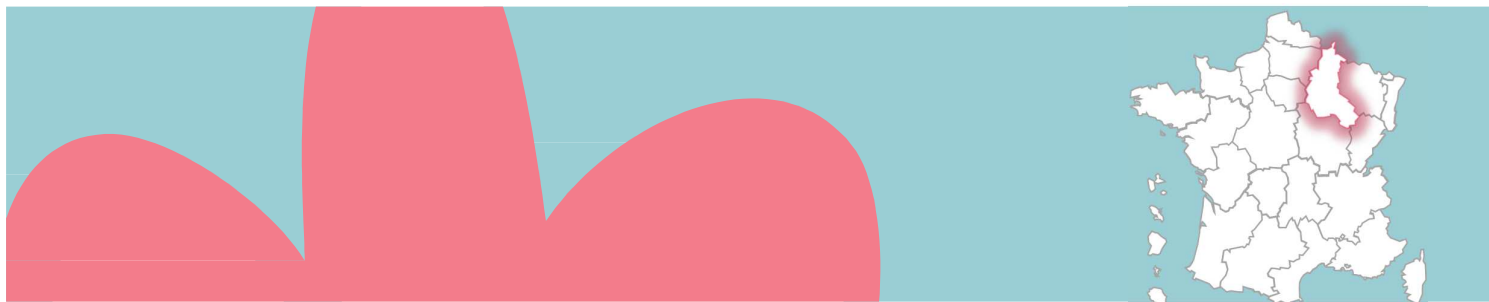
En réalité, l'IEJ contribue plutôt à développer des actions préexistantes ou pressenties plutôt que novatrices en Champagne-Ardenne. Du côté du **Conseil Régional**, dans un contexte budgétaire contraint, l'IEJ a permis de financer des **actions relativement structurelles qui n'auraient sans doute pas pu émerger à court terme et/ou sous cette forme** mais qui avaient été pressenties telles qu'un renforcement du suivi des stagiaires et une meilleure prise en charge de l'illettrisme en E2C ou encore le développement de l'apprentissage grâce à des développeurs. Via l'apport de fonds supplémentaires, l'IEJ a permis d'accélérer le **déploiement d'expérimentations préexistantes** et leur **montée en charge selon un principe d'essaimage d'expérimentations** pour le **PO national**. C'est le cas de l'accompagnement-compétences de l'AFPA issu d'une action lancée en 2013 dans le cadre des Emplois d'Avenir où l'AFPA était chargé d'accompagner les jeunes dans l'analyse de leurs compétences et de leurs besoins de formation.

Ces différents exemples d'apport conjoncturel de fonds bénéficiant à des actions d'échelle structurelle ou du moins significative soulignent le décalage entre le caractère structurel des actions qui ont émergé ou qui sont montées en charge et le caractère conjoncturel de l'outil IEJ. Se pose ainsi la **question de la pérennisation post-IEJ de ces actions** (ex. : quel avenir et quel financement pour les postes de développeurs-accompagnateurs de l'apprentissage ?). Alors que les autorités de gestion se sont attachées à sécuriser la programmation en mobilisant des acteurs ayant la trésorerie et les capacités de gestion suffisantes pour les fonds européens, l'IEJ pourrait engendrer des difficultés financières pour les porteurs de ce type d'actions, une fois le programme clos.

3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?

3.3.1 Si le ciblage de l'IEJ sur des dispositifs proposant un accompagnement de qualité est un objectif du PO national, il l'est aussi pour le PO régional en Champagne-Ardenne

Lors du cadrage de la mise en œuvre de l'IEJ, les autorités de gestion ont manifesté leur **volonté de renforcer qualitativement l'offre d'accompagnement** à destination des jeunes. Le **PO régional** évoque ce renforcement qualitatif à travers « le suivi des apprenants en cours de formation (E2C), notamment en renforçant l'accompagnement individualisé des jeunes les plus en difficulté et [le développement] des pédagogies innovantes relatives aux problématiques d'illettrisme » et « la mise en place de développeurs-médiateurs de l'apprentissage » [4]. Ce parti pris se retrouve décliné dans les objectifs du **PO national** : « Les crédits alloués à la France



au titre de l'IEJ seront mobilisés pour le renforcement de l'activation et de l'intervention précoce, ainsi que [...] l'activation des jeunes à travers l'accompagnement renforcé et la formation » [13].

Plus de 70% des fonds IEJ programmés le sont sur des **actions d'accompagnement renforcé** en Champagne-Ardenne. Ces actions représentent **91% des fonds programmés sur le PO national** en Champagne-Ardenne (entre 70% et 80% des fonds programmés sur le PO national en France) via les missions locales et l'AFPA et **53% sur le PO régional** (environ 20% sur les PO régionaux en moyenne) via les E2C et les CFA [15] [16]. Cette approche qualitative de l'accompagnement a été favorisée par la **démarche de mobilisation des opérateurs dans la programmation de par le renforcement des actions d'opérateurs et partenaires habituels** (cf. annexe 4.1). La Direccte a d'ailleurs relayé l'appel à projets « Priorité à l'autonomie » qui prévoit, entre autres, des actions d'entretien de diagnostic avec le jeune et des actions d'accompagnement social et professionnel (redynamisation par l'approche collective, formalisation d'un socle de compétences, mises en situation professionnelle). Le Conseil Régional s'est également appuyé sur les E2C et l'appel à projets à destination des CFA pour apporter une réponse plus qualitative aux jeunes.

Dans le prolongement des **tendances actuelles d'individualisation des parcours d'insertion**, les actions programmées en Champagne-Ardenne visent l'amélioration et l'enrichissement de l'offre de services d'accompagnement. Les autorités de gestion ont ainsi permis aux opérateurs de **renforcer ou d'ajouter des actions à leur boîte à outils** via différents leviers :

- **L'intensification de la relation conseiller-jeune** en mettant en place des référents dédiés, ayant la charge d'un portefeuille plus limité de jeunes à accompagner ;
- Le **renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels »** en misant souvent sur une alternance des séquences collectives (valorisation, dynamisation) et des temps individuels (sur-mesure et personnalisation de l'accompagnement) ;
- La **démultiplication des mises en situation professionnelles** : les actions financées dans le cadre de l'IEJ en Champagne-Ardenne s'appuient également sur le recours aux périodes d'immersion en entreprise, dans la perspective à la fois de favoriser l'acquisition des « codes professionnels » mais aussi de travailler le projet professionnel des jeunes ;
- **L'amélioration de la prise en charge et de la levée des freins** à l'insertion (ex. : illettrisme).

En revanche, les opérateurs ont tenu à souligner **l'absence de dispositions soutenues par l'IEJ en faveur de la mobilité** des jeunes, la mobilité constituant un frein majeur à leur insertion dans une région à caractère rural et peu densément peuplée.

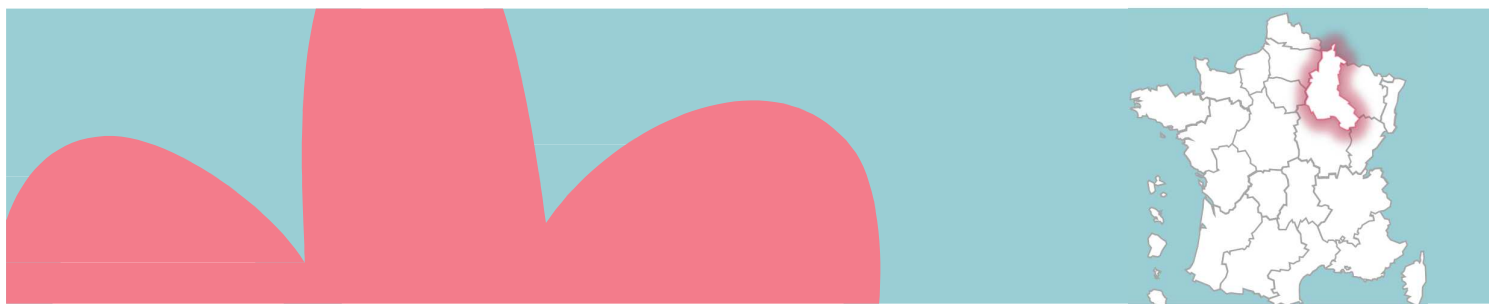
3.3.2 L'IEJ a effectivement constitué un renfort de moyens pour les missions locales, l'AFPA, les E2C et les CFA au service d'une amélioration de la qualité de l'accompagnement

► Un renfort en ETP dédiés aux jeunes pour les missions locales et les CFA

Cette plus-value qualitative se concrétise sur le terrain (dans les missions locales et les CFA notamment) à travers une approche en « **ETP dédiés** » favorisant bien l'intensification de la relation conseiller - jeune avec un référent dédié, le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels » et la démultiplication des mises en situation professionnelles.

Sont détaillées ci-dessous deux exemples d'actions où l'IEJ a constitué un renfort de moyens humains dédiés aux jeunes :

- Le dispositif **CATALYSE**, accompagnement renforcé de la **mission locale de Troyes** ;
- Le développeur-accompagnateur de l'apprentissage au **CFA agricole d'Avize**.



Action	Accompagnement renforcé « Priorité à l'autonomie »	
Opérateur	Mission locale de Troyes	
Montant FSE-IEJ programmé	302 000 € de fonds FSE-IEJ (4% de la prog. de volet déconcentré)	
Modalités de renfort	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de 2 ETP de conseillers dédiés IEJ destinés à renforcer l'accompagnement de jeunes 	
Résultats (nov. 2015)	<ul style="list-style-type: none"> 105 parcours réalisés Plus de 200 actions de type ateliers/forums réalisées Plus 50% de jeunes en CDD-intérim à la sortie pour les 2 premières cohortes (35 jeunes) Plus de 100 mises en relation avec des entreprises (offres d'emploi, etc.) 	

Action	Développeurs-accompagnateurs de l'apprentissage	
Opérateur	CFA agricole d'Avize	
Montant FSE-IEJ programmé	63 000 € de fonds FSE-IEJ (1% de la prog. PO régional)	
Modalités de renfort	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'un développeur-accompagnateur chargé de la mise en relation NEETS - entreprises en vue d'une signature des contrats d'apprentissage 	
Résultats (nov. 2015)	<ul style="list-style-type: none"> Contact noué avec 12 missions locales, 2 clubs de prévention et de Pôle Emploi Entretiens réalisés avec 20 jeunes Signature de 8 contrats d'apprentissage (6 en viticulture et 2 en services à la personne) 	

L'étude plus détaillée de 4 dossiers jeunes révèle, par ailleurs, dans le cas du dispositif CATALYSE de la mission locale de Troyes, que l'accompagnement renforcé a permis dans 3 cas, la création d'une adresse mail pour le jeune et la mise en ligne de leur CV sur des sites d'emploi. C'est aussi un dispositif se voulant intensif qui, d'après les jeunes, « donne le courage pour avancer dans les démarches professionnelles » et qui offre « un très bon accompagnement qui pousse vers le chemin de l'emploi ». Ces 4 accompagnements ont abouti pour 3 d'entre eux sur un CDD de moins de 3 mois et des perspectives d'apprentissage dans le dernier cas. A l'issue de CATALYSE, des problèmes de mobilité demeurent, cependant, pour 2 des 4 jeunes.

Un exemple de dossier a aussi été analysé pour l'accompagnement renforcé mis en place à la mission locale de Charleville-Mézières. Lors du parcours de 4 mois du jeune, 9 entretiens individuels et 6 ateliers collectifs (CV-compétences, entretien et motivation, forum job et confiance en soi) ont été menés. Ils ont abouti à la formalisation d'un état des lieux de l'expérience et des compétences du jeune et à la validation d'un projet professionnel dans le domaine de l'aide à la personne par une immersion dans une structure de services à la personne. A l'issue des 4 mois, le jeune demeure sans emploi mais une formation (BTS, concours d'infirmière) est envisagée.

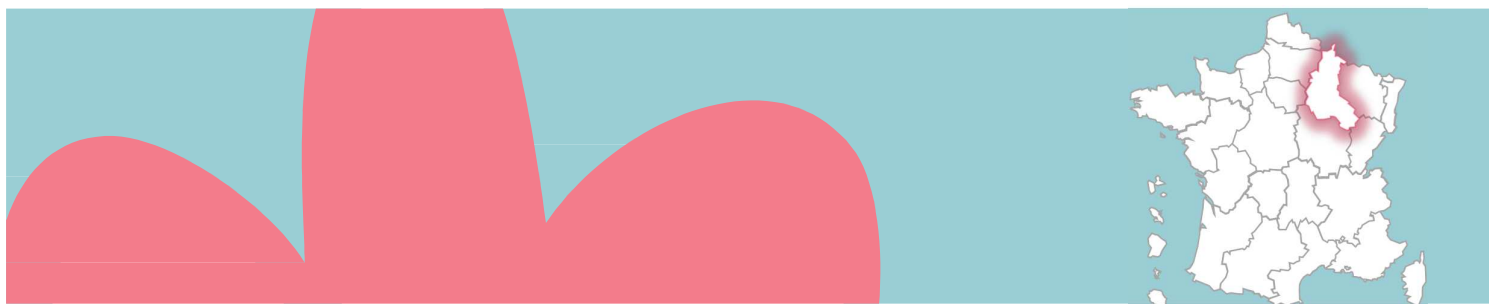
Au total en Champagne-Ardenne, l'IEJ a permis un renfort de moyens d'une **vingtaine de conseillers dédiés aux jeunes dans les missions locales** et une **douzaine de développeurs-accompagnateurs de l'apprentissage dans les CFA**.

► **Un renouvellement des modalités d'accompagnement pour l'AFPA et les E2C**

L'IEJ semble aussi contribuer à **renouveler les modalités d'accompagnement des jeunes ou du moins à en améliorer la qualité** (démultiplication des mises en situation professionnelles, prise en charge de l'illettrisme) avec de premiers résultats encourageants constatés sur le terrain.

Sont détaillées ci-après deux exemples d'actions où l'IEJ a permis un renouvellement des modalités d'accompagnement :

- **Accompagnement-compétences de l'AFPA ;**
- **Accompagnement renforcé dans les E2C de Champagne-Ardenne.**



Action	Accompagnement-compétences	
Opérateur	AFFA	
Montant FSE-IEJ programmé	3 030 000 € de fonds FSE-IEJ (44% du volet déconcentré)	
Rappel du contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation en situation professionnelle des acquis d'expérience, les aptitudes et les limites pour exercer un métier avec une offre graduée de 2 modules Production d'une cartographie des compétences et aptitudes des jeunes et outillage des prescripteurs par des préconisations 	
Résultats (nov. 2015)	<ul style="list-style-type: none"> Une centaine d'accompagnements réalisés « Un dispositif à plus-value et bien perçu par les jeunes et les prescripteurs » 	

Action	Accompagnement renforcé en E2C	
Opérateurs	E2C	
Montant FSE-IEJ programmé	2 134 000 € de fonds FSE-IEJ (36% de la prog. PO régional)	
Rappel du contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Formation des formateurs et mise en place de pédagogies innovantes relatives à l'illettrisme ; Renforcement du suivi du jeune via des entretiens individualisés et renforcement du suivi post-parcours pour éviter les ruptures au cours de l'insertion. 	
Résultats (nov. 2015)	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de 2 pts de l'absentéisme (de 14% à 12%) entre 2014 et 2015 Réduction de 2 pts du taux de rupture post-parcours en E2C (de 10% à 8%) entre 2014 et 2015 	

3.4 L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

3.4.1 La notion de « parcours des jeunes » est particulièrement pensée et valorisée dans la stratégie de mise en œuvre de l'IEJ en Champagne-Ardenne

Dans l'IEJ telle que mise en place en France, la notion de parcours recouvre différentes acceptations :

- Le soutien à des dispositifs de parcours intégrés du jeune depuis le repérage jusqu'à l'emploi ;
- Le soutien à des actions visant à réduire les ruptures de parcours ;
- La construction d'un parcours du jeune en articulant plusieurs dispositifs, du repérage à la mise en emploi, certains financés par l'IEJ (PO national ou régional) et d'autres par des crédits nationaux.

Dans le PO régional, la notion de parcours est valorisée : « les programmes opérationnels nationaux et régionaux se complètent et s'enchaînent dans une logique de parcours des jeunes « NEET » vers l'insertion professionnelle durable : repérage et orientation vers les mesures (PO national), formation et qualification (PO régional), accompagnement renforcé vers l'emploi (PO national) ou vers l'apprentissage (PO régional) » d'autant plus que les actions de ce PO visent, par ailleurs, une « sécurisation des parcours de formation » [4]. Les 3 séquences (repérage, accompagnement, formation-insertion) sont décrites dans le PO national comme différentes étapes d'un parcours d'insertion : « Le programme opérationnel [...] vise à proposer aux jeunes NEET, [...], des solutions d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage. Il articule ainsi un parcours d'insertion autour de trois temps forts dans lesquels s'inscrivent les actions soutenues par l'IEJ » [13].

Les autorités de gestion en Champagne-Ardenne dans le choix de programmation ont été particulièrement attentives à cette logique de parcours par rapport à d'autres régions mais chacune des 2 autorités de gestion selon des logiques différentes. Cela s'est traduit dans leur démarche d'ouverture dans la programmation et une démarche volontariste/prescriptrice de construction de parcours pour la Direccte notamment (cf. annexe 4.1).

Du côté de la Direccte, cette attention particulière a favorisé le maillage des opérateurs entre eux au moment des appels à projets pour mobiliser les opérateurs qui pourraient s'inscrire dans un parcours pensé en amont, selon la 3^{ème} acceptation de la notion de parcours. En effet, le diagnostic - accompagnement renforcé des missions locales soutenu par l'IEJ a été théoriquement positionné en amont de leur accompagnement global dans l'optique d'une meilleure orientation ou d'une insertion alors que l'accompagnement - compétences AFPA avait vocation à constituer un apport de ressources et d'expertise pouvant être mobilisé par les opérateurs de l'accompagnement renforcé ou global.

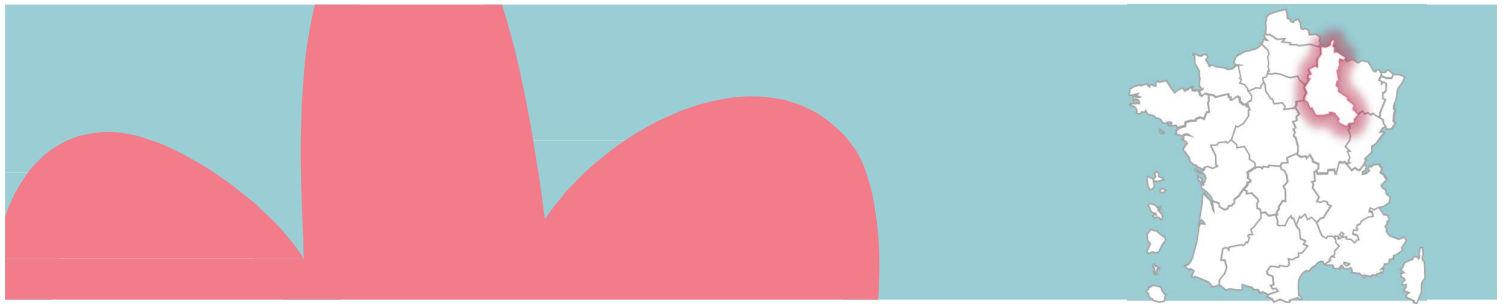
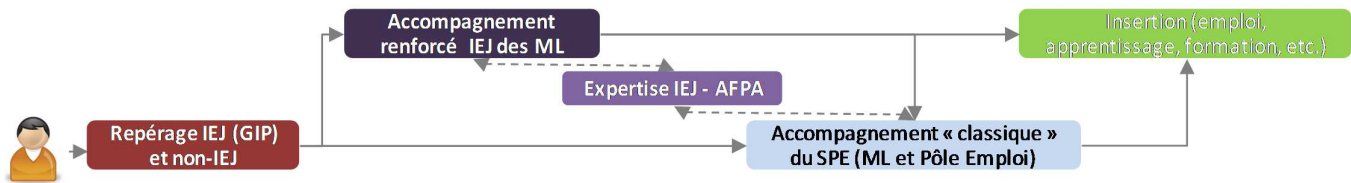


Schéma illustrant le positionnement des actions du volet déconcentré au service du parcours du jeune



Conformément à ces orientations, les opérateurs (missions locales et AFPA notamment) se sont globalement efforcés de positionner l'IEJ dans une perspective de cohérence et de gradation de leur offre de services) et de développer un parcours personnalisé, adaptable en fonction des besoins du jeune (ex. : recours à l'accompagnement-compétences de l'AFPA selon les besoins).

Du côté du **Conseil Régional**, les actions s'attachent plus à **sécuriser les parcours existants** au sein même des E2C et des CFA selon la 2nde acceptation de la notion de parcours. Le suivi des jeunes pendant et après le parcours dans la structure, en vue de prévenir les ruptures de parcours, est l'une des missions des formateurs en E2C et des développeurs-accompagnateurs dans les CFA que l'IEJ a permis de renforcer.

Force est de constater que l'ambition de l'IEJ en Champagne-Ardenne en matière de parcours s'inscrit, au final, dans les deux acceptations de la notion de parcours suivantes :

- Le soutien à des actions visant à réduire les ruptures de parcours ;
- La construction d'un parcours du jeune en articulant plusieurs dispositifs, du repérage à la mise en emploi, certains financés par l'IEJ (PO national ou régional) et d'autres par d'autres crédits.

3.4.2 S'appuyant sur les lignes de partage, les autorités de gestion régionales ont mis en place un premier niveau de coordination et de pilotage de l'IEJ qui gagnerait, cependant, à être renforcé pour garantir la bonne mise en œuvre des parcours construits

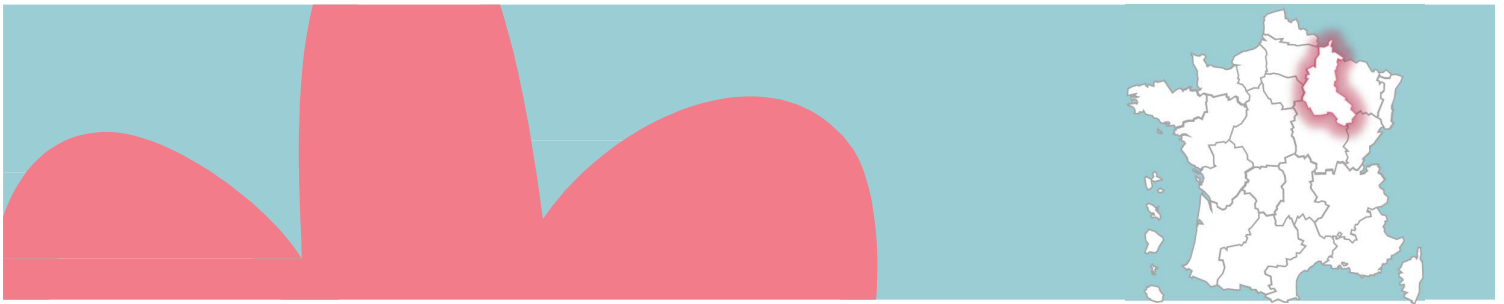
► Les autorités de gestion semblent assurer un pilotage relativement « concerté »

Les autorités de gestion champardennaises se sont **mobilisées en amont de la programmation pour communiquer** les finalités et modalités de mise en œuvre de l'IEJ auprès des acteurs sur leur territoire en accord avec les lignes de partage définies. Elles ont également mené un travail apprécié d'appui aux opérateurs dans le cadre de la constitution des dossiers de subventions et de préparation des appels à projets, en associant les services métiers et les services FSE de la DIRECCTE et du Conseil régional.

En Champagne-Ardenne, la **notion de parcours** et la coordination entre actions a fait l'objet d'un **travail amont pour aller au-delà de la simple séparation des champs d'actions via les lignes de partage**. En témoigne la réunion de coordination organisée entre la Direccte et le Conseil Régional suite au lancement de l'appel à projets type par l'Etat sur l'apprentissage. C'est en ce sens que la coordination Etat-Région en Champagne-Ardenne s'inscrit dans le modèle plus « concerté » (cf. annexe 4.2).

► Comme dans la quasi-totalité des territoires, l'animation territoriale a eu peu de temps pour se développer

En matière d'**animation territoriale** une fois les actions effectivement déployées, la Direccte **intervient régulièrement dans la régulation des actions du volet déconcentré** à travers les Comités Techniques de Suivi des opérations FSE/IEJ avec ses Unités Territoriales, Pôle Emploi, l'ARML et l'AFPA. Globalement, il apparaît que **l'animation territoriale globale** de l'IEJ **mériterait cependant d'être renforcée** car elle demeure peu coordonnée entre les autorités de gestion et se fait plutôt informellement en bilatérale « action par action », « opérateur par opérateur ». Dans cette veine, les autorités de gestion prévoient la mise place d'un Comité de coordination Etat-Région de la mise en œuvre début 2016, afin d'éviter tout risque de double financement et d'approfondir l'articulation entre les phases de repérage (Etat), accompagnement (Etat) et formation (Conseil régional).



Ce **défaut d'animation** mieux coordonné peut engendrer des **risques pour le déploiement des actions au service d'un parcours** :

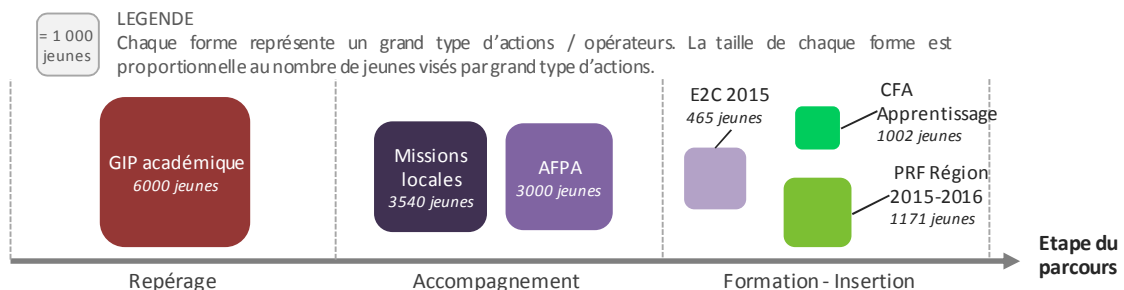
- Des dispositifs pouvant se recouper au lieu de s'articuler engendrant des phénomènes de concurrence entre opérateurs ou d'opérateurs en « angle mort » pour les prescripteurs (ex. : articulation entre l'AFPA, Pôle Emploi et les missions locales) ; entre missions locales et Pôle Emploi, des échanges de fichiers réguliers permettent d'éviter qu'un même participant soit accompagné en même temps par l'IEJ et l'AIJ. L'accès au système DUDE permet de vérifier ce fait ponctuellement.
- Un manque de fluidité possible des transitions entre les actions d'accompagnement et de formation – insertion (entre le SPE et les CFA par exemple).

3.4.3 L'articulation entre les actions du volet déconcentré et la sécurisation des parcours des jeunes sur le PO régional se mettent en place progressivement en Champagne-Ardenne

► Les parcours articulés du jeune s'amorcent lentement

La programmation des autorités de gestion a créé des **conditions relativement favorables à l'articulation des actions entre elles**. La distribution des « capacités d'accueil » sur les grandes étapes du parcours (repérage, accompagnement, formation-insertion) pourrait permettre la mise en œuvre de **parcours relativement fluides** (6 000 « places » sur le repérage, 6 540 « places » sur des actions d'accompagnement ; 2 600 « places » de formation-insertion hors PRF 2016-2017 en cours de programmation). La plupart des jeunes devraient ainsi pouvoir **cumuler une action de repérage, une autre d'accompagnement et de formation-insertion** ou basculer vers l'offre de droit commun.

Nombre de participants cibles des actions programmées en fonction de leur positionnement sur les grandes étapes du parcours [17] [18]



Le **parcours entre les missions locales, Pôle Emploi et l'AFPA** s'enclenche plutôt timidement pour le moment : parmi les 135 participants de l'AFPA, 98 proviennent de l'accompagnement renforcé des missions locales (sur les 1 360 participants en missions locales) et 37 seulement de Pôle Emploi, hors NEET AIJ.

► Les 1^{ers} résultats sont encourageants quant au soutien à des actions visant à réduire les ruptures de parcours

En termes de résultats, la stratégie des autorités de gestion en faveur du parcours se matérialise, par exemple, dans la sécurisation des parcours via la **réduction des taux de rupture** sur certaines étapes des parcours comme en **E2C** (voir p.31).

Sur le PO national, le début d'articulation des actions entre elles en Champagne-Ardenne pourrait potentiellement contribuer à une sécurisation des parcours. Le **taux d'abandon en cours de dispositif sans sortie vers l'emploi ou une formation** est, en effet, **plus élevé que les prévisions d'abandon** du PO mais **plus faible qu'au niveau national** (16% contre 20% en moyenne sur le PO national). Ces résultats restent à interpréter avec prudence compte tenu de la taille faible de l'échantillon pour lequel la situation de sortie est renseignée.



Objectifs en matière d'abandon des participants sur le PO national (gauche) [13] et état des lieux des abandons réels des participants sur le PON en Champagne-Ardenne (droite)[17]

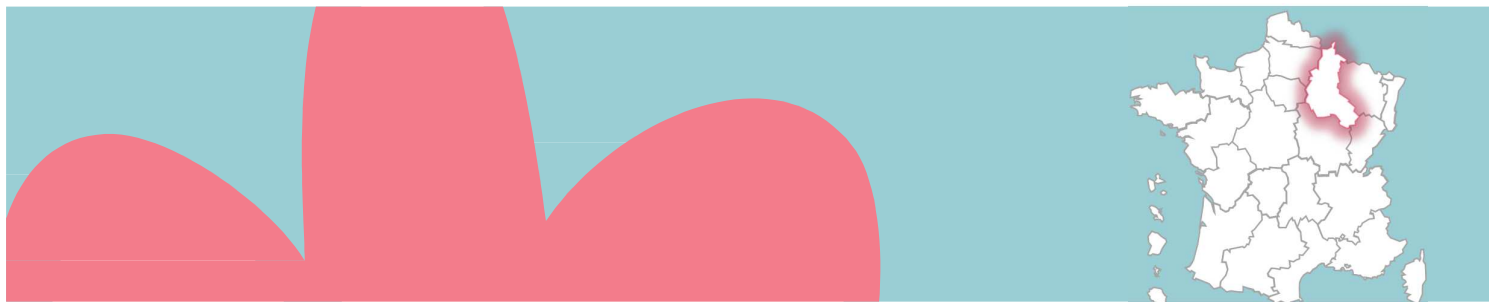


Les parcours et leur sécurisation demeurent ainsi **complexes à mettre en œuvre**. Par exemple, Leur **fluidité dépendra du renforcement de l'animation territoriale du déploiement**. En effet, si l'IEJ autorise bien la construction de parcours en permettant de cumuler des actions financées par l'IEJ à condition qu'elles ne portent pas sur le même objet, ces règles paraissent parfois mal appropriées par certains opérateurs en Champagne-Ardenne. Cette mauvaise compréhension s'est d'ailleurs faite au détriment de la notion de « parcours ». Ainsi, le pilotage territorial en Champagne-Ardenne soulève, comme dans la totalité des territoires éligibles à l'IEJ en France la question du « **chef d'orchestre** » ou du « **chef de file** » dans la **régulation et le maillage de l'offre** destinée à ce public de jeunes NEETs.



SECTION 4

Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Champagne-Ardenne



4.1 De par les premiers impacts de l'IEJ (effet volume, qualité, parcours) contribuant à l'insertion professionnelle, l'IEJ constitue un élément de réponse à l'urgence de la situation des jeunes NEETs en Champagne-Ardenne

4.1.1 Les choix de mise en œuvre de l'IEJ en Champagne-Ardenne font écho à certains enjeux régionaux (problématiques éducatives et apprentissage) et contribuent, à leur échelle, à la réalisation des objectifs stratégiques de l'IEJ

Les choix de mise en œuvre de l'IEJ **répondent à certains enjeux spécifiques de la région**. Dans un contexte de **ralentissement de l'apprentissage** (-7% de signatures de contrats d'apprentissage entre 2013-2014 et 5 146 contrats signés en 2014), l'IEJ doit permettre, à terme, la signature de 465 contrats d'apprentissage sur 2 ans. Le renforcement des actions de repérage des décrocheurs, l'ouverture de places supplémentaires sur le PRF et le renforcement de la prise en charge de l'illettrisme dans les E2C font également **écho aux problématiques de qualification** rencontrées en Champagne-Ardenne (taux de décrochage scolaire et taux d'illettrisme des jeunes supérieurs à la moyenne nationale et niveau de qualification inférieur à la moyenne nationale). Par ailleurs, la mobilisation de l'ensemble des missions locales et des E2C ainsi que d'une part significative des CFA contribue à assurer **l'équilibre infrarégional de l'intervention de l'IEJ** dans un contexte où l'ensemble des départements sont touchés par un recul du marché de l'emploi.

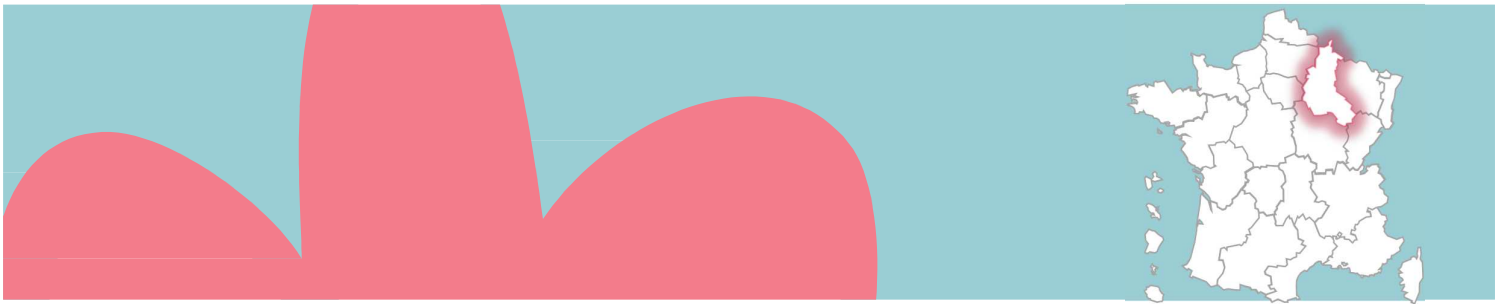
En revanche, l'IEJ n'intervient **pas ou peu sur la mobilité des jeunes**, frein majeur à l'insertion en Champagne-Ardenne, **et sur la création d'activités** face un marché de l'emploi en berne.

Il est à noter que ces intentions sur l'IEJ ne représentent pas l'ensemble des actions mises en place par la région en matière de jeunesse et d'emploi, des actions sur la mobilité ou la création d'activités pouvant être soutenues par ailleurs par les autorités françaises ou le FSE.

Pour rappel, la Garantie européenne pour la jeunesse, telle qu'elle a été pensée par l'Union européenne, revêt deux ambitions principales : un principe de **prise en charge « précoce »** et un principe de **« qualité » des offres proposées** aux jeunes. Les partis pris du plan français de mise en œuvre français pour répondre à cette Garantie sont multiples :

- « **Valorise[r] la palette de l'offre de service** française pour les jeunes ;
- **Tradui[re] la dynamique partenariale** de nature à garantir la cohérence et la complémentarité de la mise en œuvre de l'offre de service ;
- Porte[r] un engagement stratégique visant au **renforcement des solutions existantes** et à **l'activation de nouvelles démarches** d'accompagnement au profit des jeunes NEETs, avec une démarche de résultat. »

Force est de constater que l'IEJ a bien été mise en place en Champagne-Ardenne dans la lignée de cette ambition. En effet, l'IEJ met bien en avant et **renforce l'offre de services territoriale existante** (renforcement du repérage des décrocheurs par le GIP académique, renforcement de la qualité d'accompagnement en mission locale) ; les E2C, toutes mobilisées sur l'IEJ, apparaissant encore plus comme un outil structurant pour les jeunes sur le territoire. Les choix initiaux de mise en œuvre démontrent aussi **l'attention particulière des autorités de gestion à la complémentarité des actions IEJ entre elles** et à l'insertion de ces actions dans l'offre régionale préexistante. Il s'agit désormais pour les autorités de gestion de renforcer l'animation territoriale du déploiement pour garantir la bonne coordination opérationnelle des acteurs.



4.1.2 Les interventions réalisées avec le soutien de l'IEJ sont globalement cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes opérationnels

Les interventions effectivement mises en place grâce à l'IEJ sont **en cohérence avec ce qui était prévu par le PO national et le PO régional**.

Le PO régional prévoyait bien l'intervention des **E2C**, des **CFA** et du **Programme Régional de Formation** selon 3 objectifs :

- « Sécurisation des parcours de formation pour réduire les taux d'abandon, en renforçant le suivi des apprenants en cours de formation (E2C) notamment en renforçant l'accompagnement individualisé des jeunes les plus en difficulté et en développant des pédagogies innovantes relatives aux problématiques d'illettrisme, de manière à lever les blocages à l'entrée en formation qualifiante » ;
- « Accès à un premier emploi des stagiaires par des actions de formation préqualifiantes et qualifiantes » ;
- « Accès des jeunes NEETS à l'apprentissage par la mise en place de développeurs-médiateurs de l'apprentissage » [4].

Le **PO national** prévoyait des actions visant à :

- « **Repérer** et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » ;
- Et à « inscrire les jeunes NEET dans des **parcours d'accompagnement** qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [10].

La Direccte a, ainsi, mobilisé d'une part les PSAD à travers du GIP Formation Continue sur le repérage des jeunes décrocheurs et d'autre part, le réseau régional de missions locales sur des actions d'accompagnement renforcé.

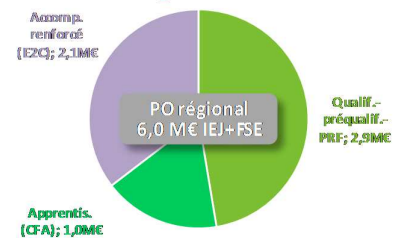
Seules différences notables entre les PO et les interventions mises en œuvre :

- L'absence du **monde économique** et des **réseaux de soutien à l'entrepreneuriat**, pourtant évoqués dans le PO national ;
- Et le **décalage entre l'objectif de 3 780 participants du PO régional et l'objectif des actions programmées de 2 638 participants**, cet écart devant se résorber avec la fin de la programmation du PO régional en 2016.

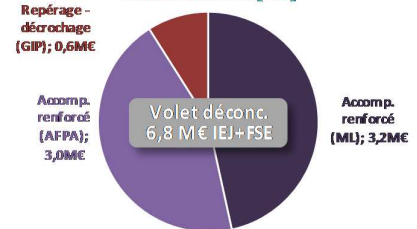
Au regard des 26 000 jeunes NEETS de la région, les autorités de gestion, par leur approche de mobilisation des opérateurs, se sont mobilisés pour sécuriser **l'effet levier de l'IEJ sur le volume de jeunes pris en charge fixé dans les PO** (environ 15 000 jeunes). Il semble s'amorcer (1 489 participants fin 2015) notamment auprès des acteurs et dispositifs structurants (ex. : missions locales) mais est plus à la peine sur des dispositifs portés par d'autres acteurs (ex. : AFPA et PRF). L'IEJ devrait également renforcer **la qualité des actions à destination des jeunes** (accompagnement renforcé des jeunes en missions locales, dans les E2C et dans les CFA). Enfin, le **parcours** des jeunes apparaît comme avoir été particulièrement **pensé** dans les phases amont de la mise en œuvre grâce à un pilotage amont concerté entre autorités de gestion mais reste à confirmer sur le terrain.

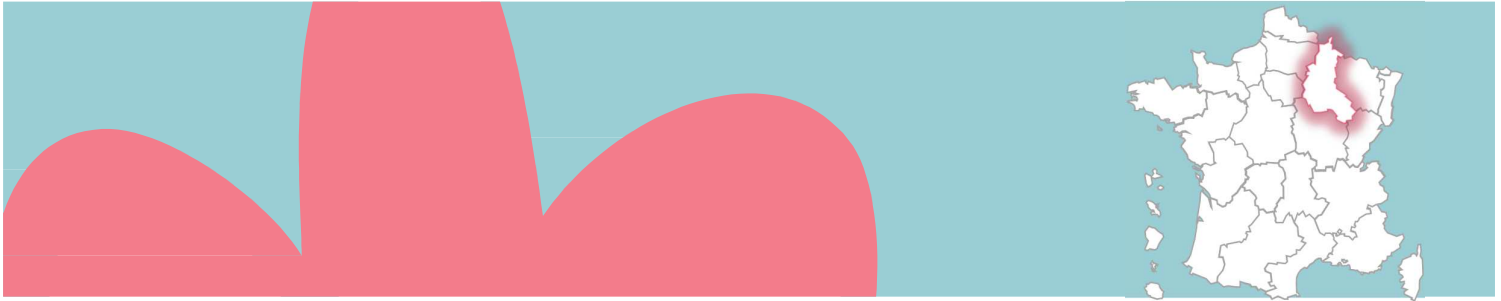
Un **bémol** est à relever **sur le développement de dispositifs expérimentaux et innovants** évoqué dans le PO national. Il reste désormais aux autorités de la gestion à finaliser la programmation pour confirmer voire renforcer l'effet de levier de l'IEJ sur les 4 dimensions : volume, novation, qualité et parcours.

Typologie des actions programmées sur le PO régional [16]

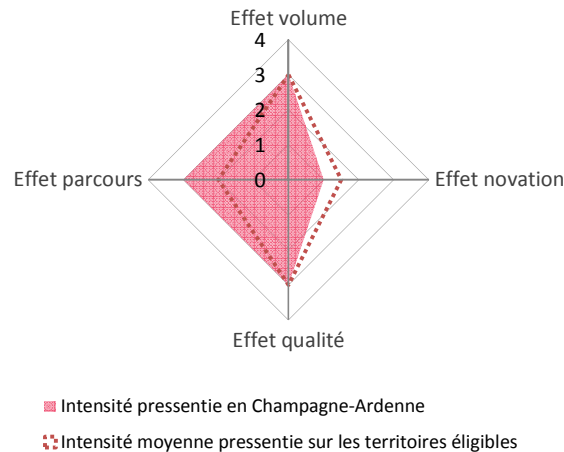


Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré [15]





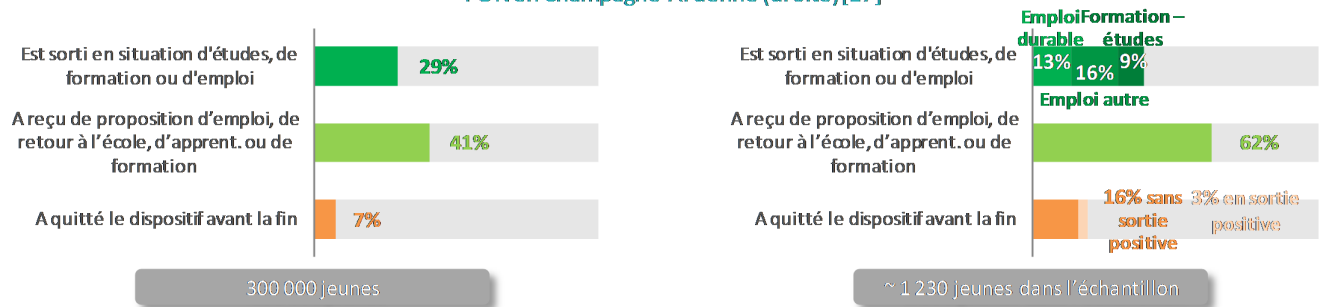
Evaluation qualitative de l'intensité pressentie des impacts de l'IEJ en Champagne-Ardenne



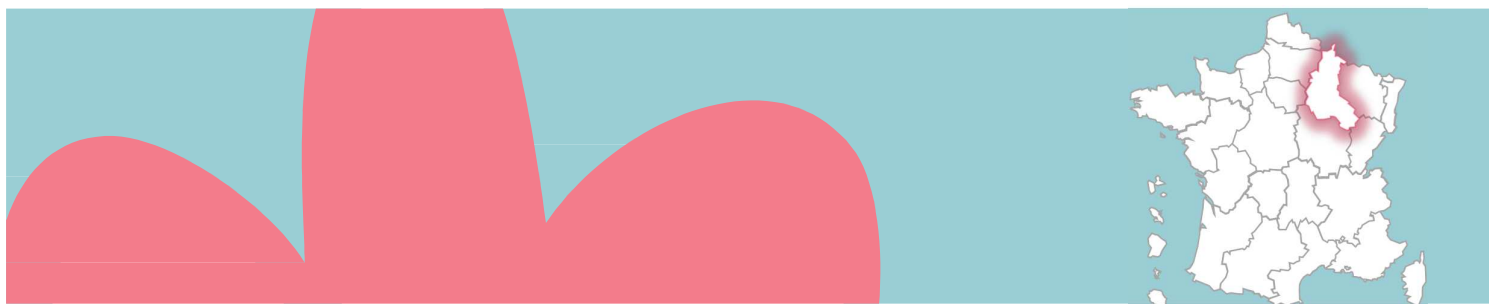
4.1.3 Sur l'échantillon d'environ 1 230 participants sortis des dispositifs, 197 (16%) ont abandonné en cours de parcours sans solution d'insertion, 477 (39%) ont quitté leur situation de NEET directement à la sortie des dispositifs alors que 558 restent sans solution d'insertion à l'issue des actions

Au 31 décembre 2015, les résultats en matière d'insertion apparaissent positifs au regard des objectifs fixés dans le cadre du PO national. A l'issue des actions du volet déconcentré soutenues par l'IEJ, les **taux de sortie vers l'emploi et vers la formation sont supérieurs aux objectifs fixés du PO national** avec 39% de sorties « positives » **mais inférieurs aux taux constatés au niveau national** (31% de sortie vers un emploi durable, 7% vers un autre emploi et 14% vers une formation ou des études). En revanche, le taux d'abandon en cours de dispositif est plus faible que la moyenne sur le PO national mais plus élevé que l'objectif du PO. Seul un cinquième est motivé par une sortie positive, posant la question de la possibilité de renforcer encore plus la sécurisation des parcours sur le PO national.

Objectifs en matière de sortie des participants sur le PO national (gauche) [13] et état des lieux des sorties réelles des participants sur le PON en Champagne-Ardenne (droite) [17]



Ces taux de sortie sont aussi **inférieurs à ceux constatés à l'issue du CIVIS** en Champagne-Ardenne en 2013 (36% de sorties vers l'emploi et 16% vers les études ou une formation). Cette comparaison doit toutefois être faite avec prudence, le CIVIS et les actions soutenues par l'IEJ ayant des modalités d'intervention (ex. : durée) différentes. En effet, avant une sortie positive, le **temps moyen**

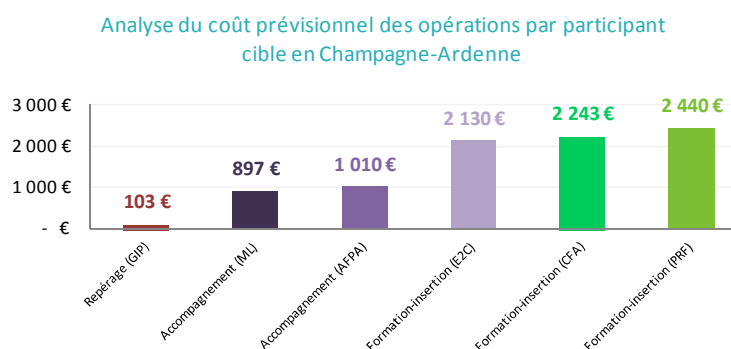


d'accompagnement constaté est de **114 jours** (141 jours en moyenne tous dispositifs au niveau national) alors que la durée théorique du CIVIS est de l'ordre d'un an. Ces analyses n'ont pas pu être réalisées sur les actions du PO régional en l'absence de base de données participants consolidée.

In fine, la **juste évaluation des résultats** dépend de la mise en place de **méthodologies contrefactuelles**. En effet, seule une évaluation contrefactuelle permettrait de répondre aux questions suivantes : Dans quelles mesures ces résultats sont-ils imputables exclusivement à l'IEJ et aux modalités renforcées de l'accompagnement ? Sur le public de participants, les résultats n'auraient-ils pas pu être atteints avec les dispositifs « classiques » ?

4.1.4 L'avancement du déploiement et l'éventail des données disponibles sur les résultats fin 2015 ne permettent de se prononcer sur le niveau d'efficacité des actions déployées en Champagne-Ardenne

L'analyse du **coût prévisionnel des opérations par participant** (sur la base du nombre de jeunes cible et non effectivement pris en charge) révèle un **coût croissant par jeune des actions tout au long du parcours** (repérage, accompagnement et formation-insertion) mais globalement dans la moyenne de ce qui est constaté dans les autres régions (entre 1 500 et 2 000 € en moyenne par participant). Cependant, ces éléments d'analyse confrontés aux 1^{ers} résultats présentés en 4.1.3. **ne permettent pas** du fait du volume faible de données à disposition sur les résultats et sur les moyens effectivement mobilisés d'aboutir à **des enseignements robustes quant à l'efficacité** des actions. A fortiori, l'efficacité des actions devra faire l'objet d'un approfondissement dans le cadre de l'évaluation 2018.



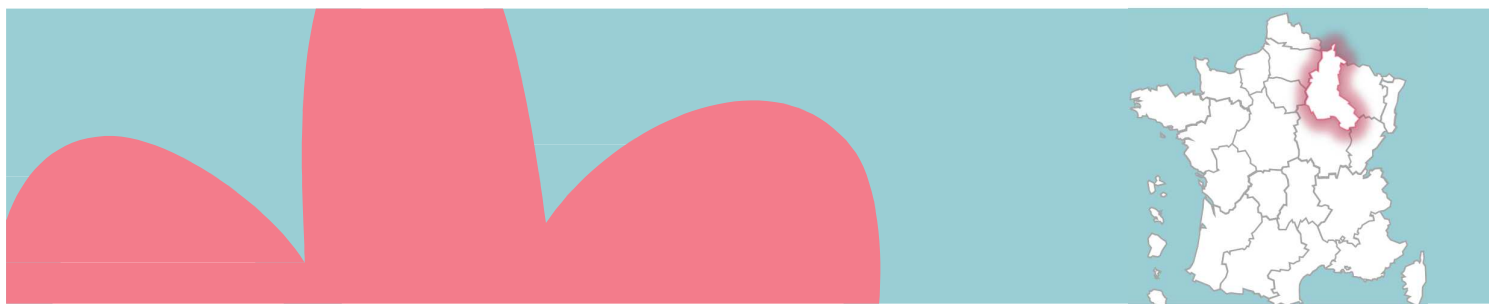
4.1.5 L'IEJ ne semble pas produire, fin 2015, d'impact structurel majeur sur le profil des jeunes pris en charge par les dispositifs institutionnels et la gouvernance locale des politiques en faveur de l'emploi des jeunes

Au 31 décembre 2015, l'IEJ touche un **public similaire à celui habituellement pris en charge par les missions locales de Champagne-Ardenne** (dont des jeunes éloignés de l'emploi). L'atteinte de publics « nouveaux », non pris en charge jusqu'alors ou particulièrement éloignés de l'emploi demeure, fin 2015, difficilement observable car elle devrait reposer principalement sur les actions de repérage du GIP Formation Continue dont le dossier n'a été validé en comité de programmation qu'à la fin de l'année 2015.

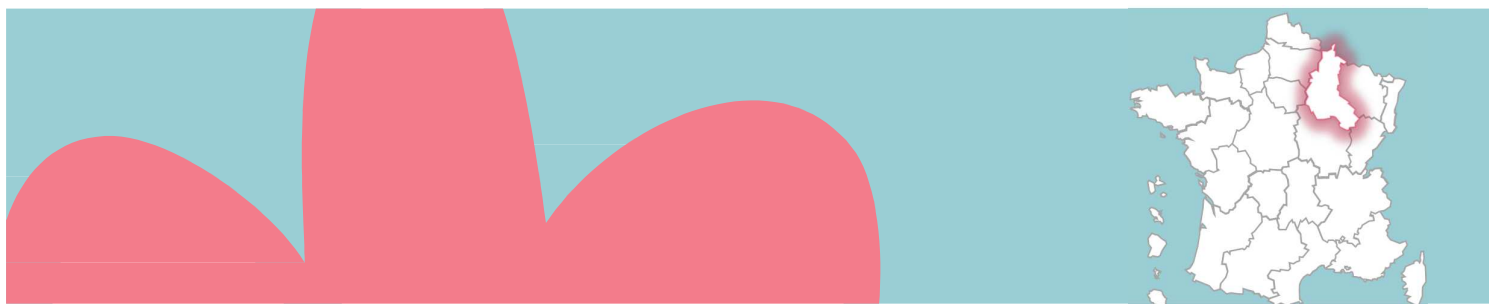
En outre, malgré les contraintes imposées par le calendrier de mise en œuvre et par les caractéristiques de l'outil IEJ, les autorités de gestion ont bien eu **l'intention de renforcer les partenariats locaux existants au service d'un parcours plus sécurisé** bâti sur un renforcement du suivi du jeune et une articulation des dispositifs entre eux. Cette **intention peine à pleinement se matérialiser** faute d'une animation territoire et d'une coordination opérationnelle du déploiement suffisantes entre les autorités de gestion et les opérateurs sur le territoire.

4.2 Recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Champagne-Ardenne

Cette sous-section évoque les recommandations qui découlent de cette évaluation de la mise en œuvre de l'IEJ en Champagne-Ardenne :



Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Faisabilité – facilité d'atteinte				Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			--	-	+	++	Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)
Approche de programmation	Direccte, Conseil Régional et acteurs du CREFOP	Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé : <ul style="list-style-type: none"> Sur les jeunes NEETs de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins Sur l'offre d'accompagnement du territoire et ses lacunes 	■					X
	Direccte et Conseil Régional	Finaliser la programmation en investissant des actions qui permettraient de maximiser les impacts attendus et de répondre aux enjeux d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> Adaptation du PRF au public, Maillage des actions IEJ avec des actions favorisant la mobilité, Mobilisation des acteurs de la sphère sociale, des réseaux de soutien à l'entrepreneuriat et du monde économique, etc. (dans une optique potentielle de renouvellement des approches) 	■				X	
		Adopter une approche encore plus concertée dans la préparation de la mise en œuvre de l'IEJ : plan d'action régional Etat-Région, actions de communication communes, appel(s) à projet commun(s), etc.	■				X	



Approche de programmation	Direccte et Conseil Régional	Favoriser la mise en place de réponses communes, intégrées aux appels à projets (les appels pourraient inciter, dans leurs critères de sélection, à la pluridisciplinarité et à la mise en place de démarches intégrés)				X
		Adopter une approche encore plus proactive dans le démarchage et l'accompagnement de nouveaux partenaires en s'appuyant sur un diagnostic territorial plus poussé				X
	DGEFP, ARF et Conseil Régional	Prévoir de nouveaux champs de données dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives) et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune (ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation, etc.) dans l'optique d'une évaluation contrefactuelle en 2018			X	X
		Engager une réflexion approfondie sur la mutualisation des outils et des données entre PO national et PO régional				X
Pilotage des impacts et des résultats	Direccte, Conseil Régional et opérateurs	Surveiller de près la consommation effective des enveloppes notamment sur les actions critiques (GIP, AFPA, PRF) en s'appuyant sur les instances existantes (Comités de Suivi) ainsi que le profil du public atteint (impact de l'action du GIP Formation Continue sur l'atteinte de « nouveaux » publics)			X	
		Surveiller de près l'état des lieux des sorties pour détecter au plus tôt les écarts par rapport aux objectifs fixés par les PO (notamment du fait de 1 ^{ers} résultats de sortie inférieurs à la moyenne nationale) et mettre en place les plans d'actions adéquats	PO national		X	
			PO régional		X	
Animation du déploiement	Direccte, Conseil Régional, opérateurs	Structurer et renforcer l'animation territoriale à l'échelle infra-régionale et régionale en mettant en place des réunions communes avec l'ensemble des opérateurs pour s'assurer du bon positionnement de l'accompagnement renforcé des missions locales dans leur offre de services et de la mise en place des parcours (notamment SPE-AFPA)			X	

Correspondants de l'étude en Champagne Ardenne :

Direccte :

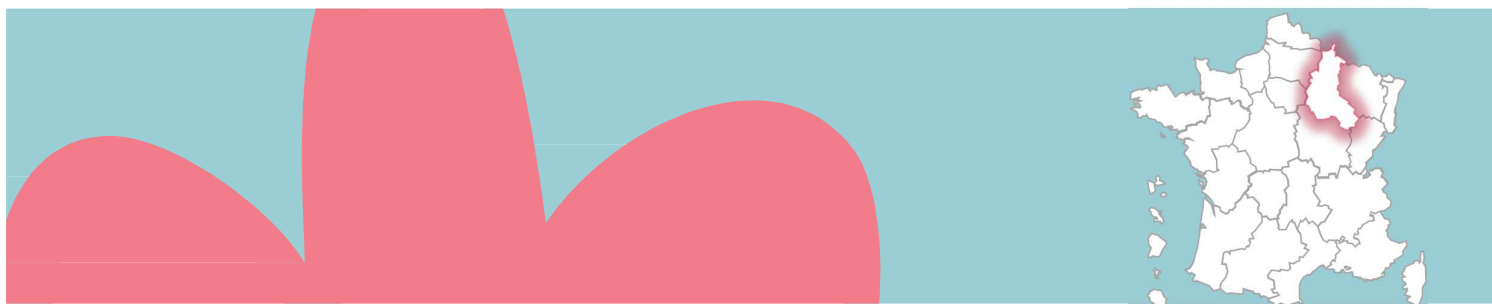
Christelle Favergeon, Responsable Unité FSE « Accompagnement des mutations économiques » /Responsable « IEJ/FSE » (christelle.favergeon@direccte.gouv.fr)

Conseil régional :

Marie Basinski, Chargée de mission évaluation Direction Europe (mbasinski@cr-champagne-ardenne.fr)

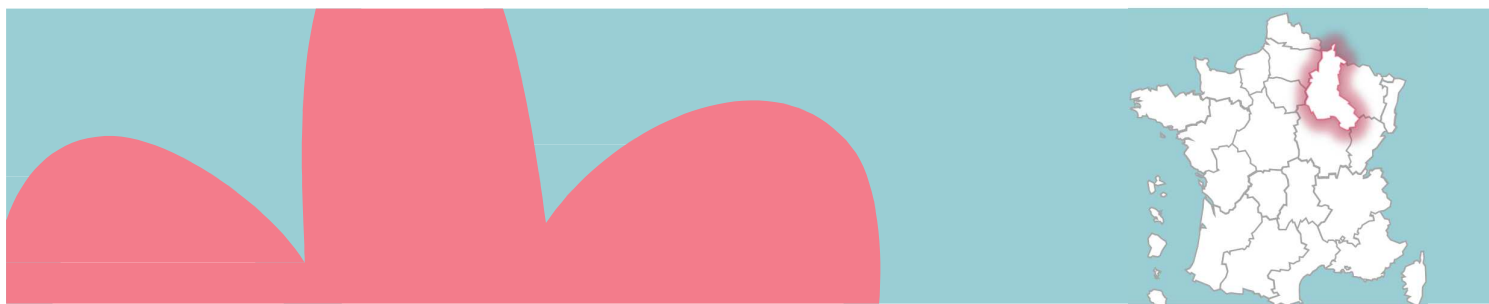
SECTION 5

Annexes



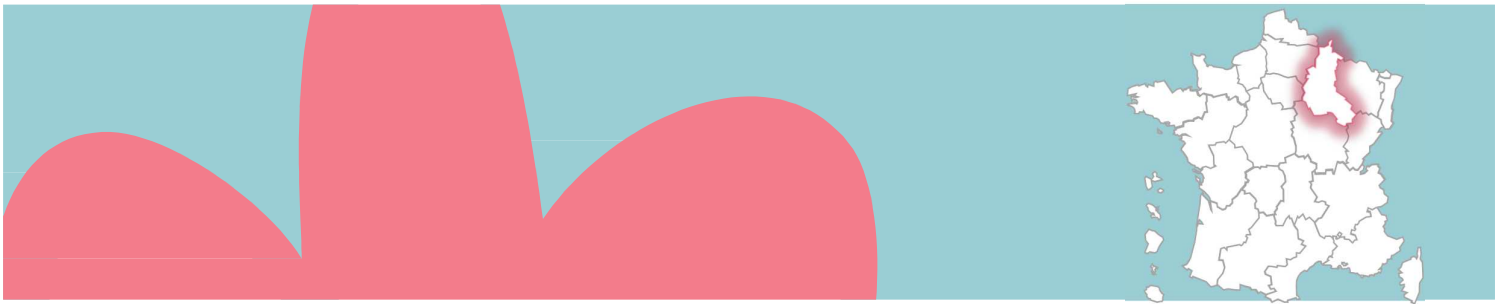
Annexe 1 : Sources documentaires

- [1] Eurostat ; 2009-2014 ; <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>
- [2] INSEE, *Principaux indicateurs n°126*, juin 2015
- [3] Eurostat et OCDE in Institut Montaigne, *L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes*, 2015, http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/etude_apprentissage.pdf
- [4] Conseil Régional de Champagne-Ardenne ; *Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne 2014-2020* ; 2014
- [5] Insee, 2009-2014 ; <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>
- [6] Direccte Champagne-Ardenne ; *Bilan des politiques de la Direccte Champagne-Ardenne* ; 2014 ; <http://alsace-champagne-ardenne-lorraine.direccte.gouv.fr/Suivi-des-mesures.4634>
- [7] Missions locales de Champagne-Ardenne, *Rapport d'activité 2013, 2014* ; http://www.missionslocales-champagneardenne.com/cgi-bin/waddea_vitrine/frontend/pdf/RA-ARIFOR-v4.compressed.pdf
- [8] Dares ; séries annuelles ; 2013-2014 ; <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/>
- [9] Conseil Régional Champagne-Ardenne et GIP ARIFOR ; sites internet institutionnels; 2015 ; https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Actions/Jeunes/Pages/Formation_Orientation.aspx ; https://www.cr-champagne-ardenne.fr/Documents/publications/Parcours_formation_prep_qualif_2012_2013.pdf ; <http://www.formationchampagneardenne.org/programmation-2015-2016-formations-a-recrutement-local-et-regional.html>
- [10] ARF ; Observatoire des régions ; 2012 ; <http://www.arf.asso.fr/observatoire-des-politiques-regionales>
- [11] DRJSCS Champagne-Ardenne ; site internet institutionnel ; 2015 ; <http://alsace-champagne-ardenne-lorraine.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique709>
- [12] DGEFP ; montage financier de l'IEJ en France ; 2015
- [13] DGEFP ; *Programme Opérationnel National IEJ* ; 2014
- [14] Etat, Conseil Régional Champagne-Ardenne ; *Accord régional entre l'Etat et la région Champagne-Ardenne sur les lignes de partage* ; 2015
- [15] DGEFP ; *Extraction Ma Démarche FSE de la base de programmation* ; 6 janvier 2016
- [16] Conseil Régional de Champagne-Ardenne ; *suivi de la programmation de l'IEJ* ; janvier 2016
- [17] DGEFP ; *Extraction Ma Démarche FSE de la base de participants et dossiers conventionnés* ; 6 janvier 2016
- [18] Conseil Régional de Champagne-Ardenne ; *données participants cibles* ; novembre 2015
- [19] Conseils Régionaux ; *suivi de la programmation* ; janvier 2016



Annexe 2 : Tour d’horizon des structures interrogées en Champagne-Ardenne dans le cadre du projet d’évaluation

Date de l’entretien	Structure	Interlocuteurs rencontrés ou contactés
2 novembre 2015	CFA agricole et viticole d’Avizé	R. Thibert
3 novembre 2015	Conseil Régional de Champagne-Ardenne (Direction de la Formation et de l’Orientation)	NV. Darre et D. Monnier
4 novembre 2015	Mission locale de Troyes	P. Franchi, C. Henri et C. Jordy
	AFPA	M. Antonio, F. Mayer et E. Messina
5 novembre 2015	Conseil Régional de Champagne-Ardenne (Direction Europe, Direction, Pôle Formation, Direction des lycées et de l’apprentissage)	I. Bando, M. Basinski, N. Deschamps-Letzgus, E. Messaoudi, R. Moutarde et R. Namur
	Directe de Champagne-Ardenne (Service Insertion et Développement de l’emploi, Formation professionnelle et Service de gestion et affaires européennes)	N. David et C. Favergeon
	Centre Alfor – E2C	F. Mouchel
6 novembre 2015	CFA interprofessionnel des Ardennes	H. Genin
	Mission locale de Charleville-Mézières	L. Stoupy



Annexe 3 : Eventail des questions posées lors des rencontres avec les autorités de gestion et les opérateurs

Question 1 : Votre vision de l'IEJ et de sa pertinence au regard de votre région et des objectifs de la Garantie pour la Jeunesse

- Quelles sont les principales caractéristiques / tendances de votre territoire sur les thématiques emploi et jeunesse ?
- Quels sont les principaux acteurs de l'emploi / jeunesse sur votre région ?
- Quelle est votre vision des orientations stratégiques de l'IEJ au regard des enjeux et objectifs poursuivis : la mise en place de la Garantie pour la jeunesse ?
- L'enveloppe et le montage financier global (FSE-IEJ) vous paraissent-ils adaptés ?
- Les types d'actions (3 axes : repérage / accompagnement et insertion) et les publics éligibles vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration du dispositif dans sa conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 2 : Votre vision du processus et des modalités de mise en œuvre de l'IEJ sur son territoire

- Reprendre la mise en place de l'IEJ depuis son origine : l'IEJ est annoncé par l'UE puis la DGEFP, que se passe-t-il ensuite ?
- Quelles ont été les grandes étapes pour préparer la mise en place des actions ? Les acteurs clés impliqués ?
- [Pour les autorités de gestion uniquement] Sur quoi reposent les choix qui ont été faits ? Et qu'est-ce qui aurait éventuellement pu être différent ? Concernant :
 - Le fait d'avoir un PO national dédié (volet central + volet déconcentré), et des PO pluri-fonds FEDER-FSE-IEJ ?
 - Les financements accordés à chaque territoire ?
 - L'articulation IEJ-FSE ?
 - Les types d'actions prévues : les actions prévues dans le PO national, la déclinaison en 3 axes (repérage/accompagnement/insertion) ?
 - Les lignes de partage ?
 - Les opérateurs retenus / opérateurs absents ?
- [Pour les autorités de gestion] Avec quels autres programmes / dispositifs s'articulent les actions IEJ ?
- Quelle est votre vision des modalités de pilotage et de gestion de l'IEJ au sein de la région (les points forts, les points d'amélioration et les difficultés rencontrées en matière de pilotage et de gestion) ?
- Quelles articulations avec les dispositifs et instances de pilotage préexistants ?

Question 3 : Les choix qui ont été réalisés pour mettre en œuvre l'IEJ (les contenus, les objectifs, les spécificités) et leurs apports au regard des enjeux de l'IEJ

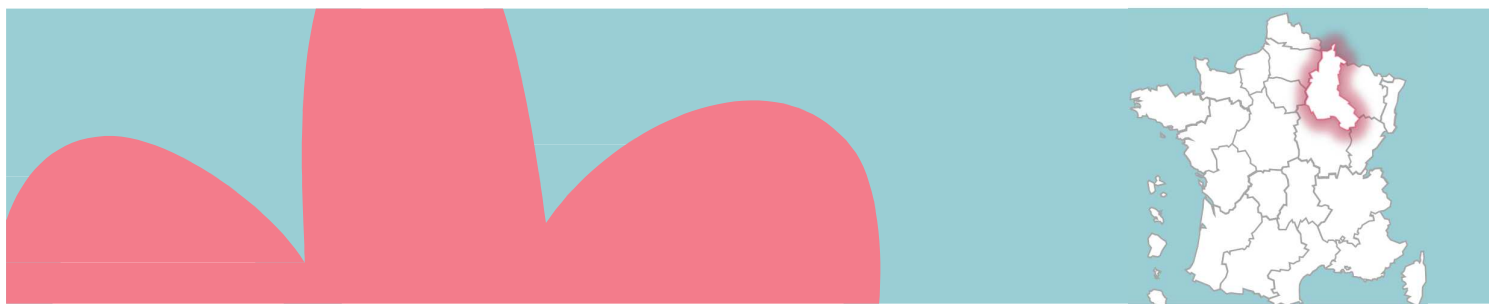
- Quelle démarche de programmation / préparation des projets une fois les enveloppes allouées par territoire ?
- [Pour les autorités de gestion] Quels choix ont été réalisés en matière de programmation ?
- Sur quoi reposent les choix qui ont été faits (choix d'actions, de public, de financement) ?
- Quels objectifs visés sur les politiques « jeunesse & emploi » ; sur les jeunes ; la dynamique territoriale des actions ?
- Quel effet de substitution / levier / innovation attendu ?
- [Pour les opérateurs] L'enveloppe et le montage financier vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration des actions des opérateurs dans leur conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 4 : Votre vision de la mise en œuvre effective de l'IEJ

- Où en est-on dans le déploiement des actions aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a bien avancé/pris du retard ?
- Quels sont, selon vous les bonnes pratiques, les actions emblématiques / qui fonctionnent, les freins et difficultés ?
- Quels sont finalement, dans ce que vous en percevez à ce stade, les grands changements qu'amène l'IEJ ?

Question 5 : Votre vision de la réussite de l'IEJ

- Quels seraient de votre point de vue les indicateurs de réussite de l'IEJ du point de vue des types de dispositifs mis en place, des partenariats sur les territoires, des profils de jeunes concernés, des modalités de financement ?



Annexe 4 : Description détaillée des modèles d'analyse évoqués dans ce rapport régional

Annexe 4.1. : Description des modèles d'analyse relatifs à la démarche de programmation des autorités de gestion

Trois grandes approches de programmation ont pu être distinguées sur les territoires. Il faut cependant noter que ces approches ne sont jamais « pures ». Différents modèles peuvent se combiner entre eux. Souvent, elles évoluent dans le temps. Une première vague de programmation et d'appels à projet peut être destinée à sécuriser une partie significative de la programmation. Une seconde, voire troisième vague d'appels à projets permet de construire des actions « nouvelles », de solliciter de nouveaux opérateurs.

► L'approche de la programmation « sécurisée »

- Cette première approche a consisté à privilégier une programmation **mobilisant des opérateurs connus ou renforçant les dispositifs existants** du côté des Direccte, et fléchant les fonds IEJ sur des **dispositifs de droit commun de la Région**, notamment les PRF du côté des Conseils régionaux.
- Il s'agissait d'une part de répondre à la **nécessaire programmation rapide et massive** des fonds. L'objectif était également de s'assurer d'une **programmation fiable** (du point de vue de l'utilisation des fonds européens), pour éviter les dégagements d'office, sécuriser le contrôle du service fait et obtenir des bons résultats au final (dispositifs ou acteurs qui ont fait leurs preuves). Enfin, cette orientation est également liée à la compréhension/interprétation des dispositifs éligibles à l'IEJ, plusieurs Direccte ou Conseils régionaux renonçant au financement de certains opérateurs/actions alors que dans le même temps d'autres les financent (cela peut-être le cas d'actions concernant l'Insertion par l'Activité Economique par exemple ou d'actions portées par les Conseils départementaux).

► La démarche d'ouverture formelle

- Dans cette approche, les Direccte et les Conseils régionaux ont eu **l'intention formelle d'ouvrir leur programmation**. Cela est souvent passé par la mise en place d'**appels à projets ouverts à de nouveaux opérateurs et à de nouvelles actions**. Il s'agissait ainsi de **couvrir un spectre large d'actions**, en veillant notamment à développer des actions sur le champ du repérage des jeunes NEETs, ainsi que sur l'accès à la formation.
- Toutefois, cette volonté d'ouverture ne s'est pas toujours traduite dans les faits par des actions proactives en termes de communication et de mobilisation des opérateurs. Si toutes les Direccte et tous les Conseils régionaux concernés ont organisé des réunions d'information avec leurs partenaires et opérateurs habituels, voire même ont accompagné fortement les opérateurs dans le cadre de l'instruction sur l'ingénierie de leurs projets, **ils n'ont pas toujours**, faute de temps, de moyens ou d'une organisation adéquate, **été chercher de manière volontaire des opérateurs qui pouvaient utilement combler d'éventuelles lacunes dans l'offre existante**.

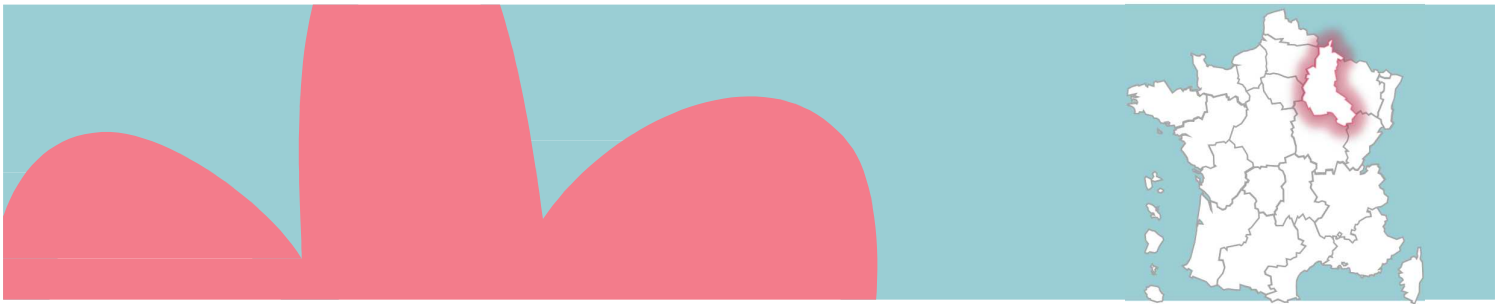
► La démarche volontariste dans la construction de l'offre

- Cette approche a été plus **offensive** : les Direccte ou Conseils régionaux ont alors ciblé des opérateurs spécifiques pour enrichir une offre d'accompagnement, investir plus particulièrement le segment repérage par exemple. Cette démarche volontariste s'est traduite par une sollicitation individualisée de nouveaux opérateurs. Alors que dans le modèle précédent, l'ouverture à de nouvelles actions, nouveaux opérateurs était théoriquement possible, ici elle est davantage garantie.
- Cette **diversification des réseaux**, même lorsqu'elle a été volontaire pose toujours la question de l'animation territoriale. Il est nécessaire de **mailler les acteurs entre eux, de construire des parcours cohérents et fluides pour les jeunes**. Ces actions de coordination opérationnelles des acteurs de l'emploi peuvent s'avérer difficile à mettre en œuvre dans les faits.

Annexe 4.2. : Description des modèles d'analyse relatifs à la coordination Etat-Région

Trois grandes modèles de coordination Etat-Région se sont dégagés dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

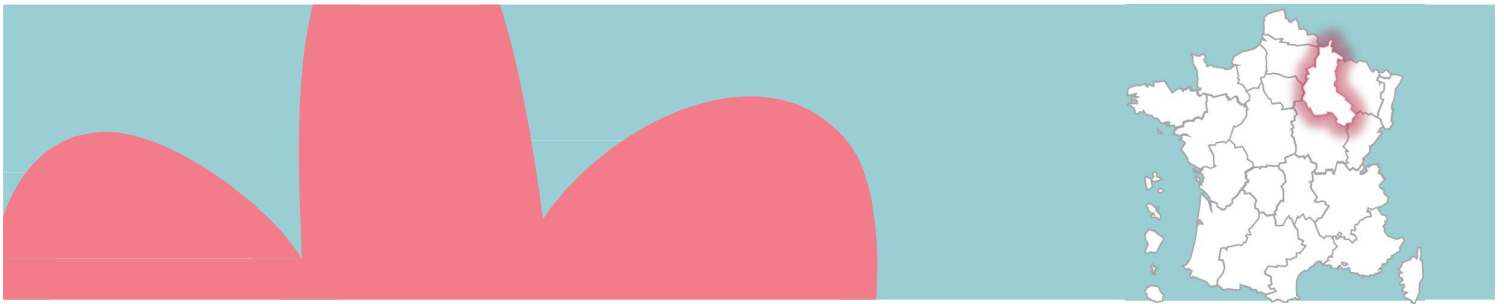
► Un modèle dominant de pilotage « juxtaposé ».



- Il s'agit là du modèle dominant, qui se concrétise dans la plupart des territoires par des lignes de partage claires et qui font figure de lignes de démarcation. La coopération entre autorités de gestion se traduit avant tout par du partage d'information et la participation formelle à des instances de suivi communes sur l'IEJ. Les temps de rencontre sont peu nombreux et visent principalement à s'assurer du respect des lignes de partage et d'éviter les doubles financements. Chaque autorité de gestion raisonne sur son propre périmètre d'intervention, et a en charge l'animation de « son » réseau d'opérateurs et de « ses actions » financées par l'IEJ

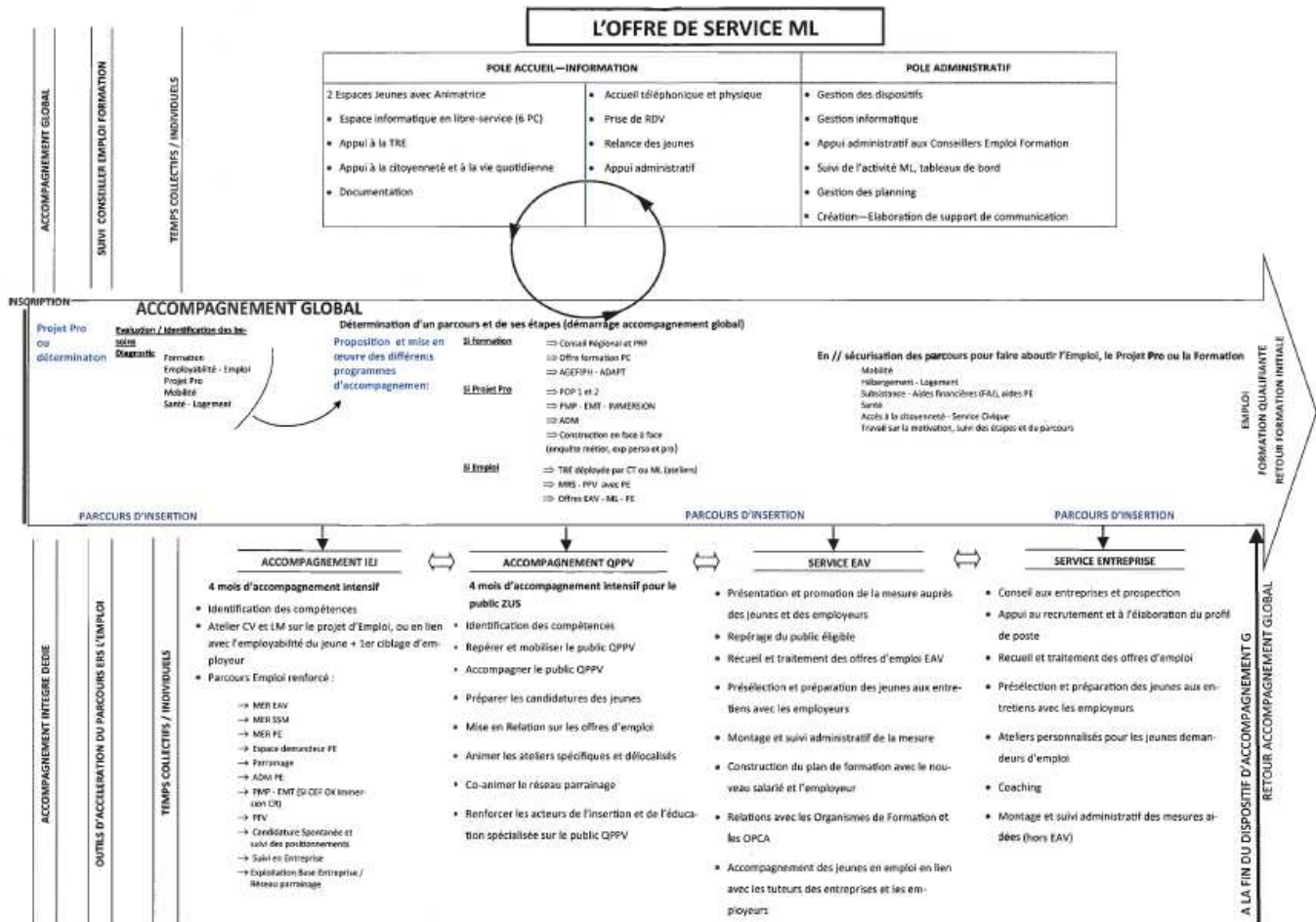
- ▶ **Un modèle de pilotage « concerté ».**
- Ce modèle se retrouve de manière plus marginale sur les territoires qui ont poussé un peu plus loin les modalités de coopération entre la Direccte et le Conseil régional. Si les lignes de partage restent bien là aussi des lignes de démarcation, les autorités de gestion ont été davantage attentives à la cohérence et à l'articulation de leurs actions entre elles et ont développé des instances de coordination complémentaires.

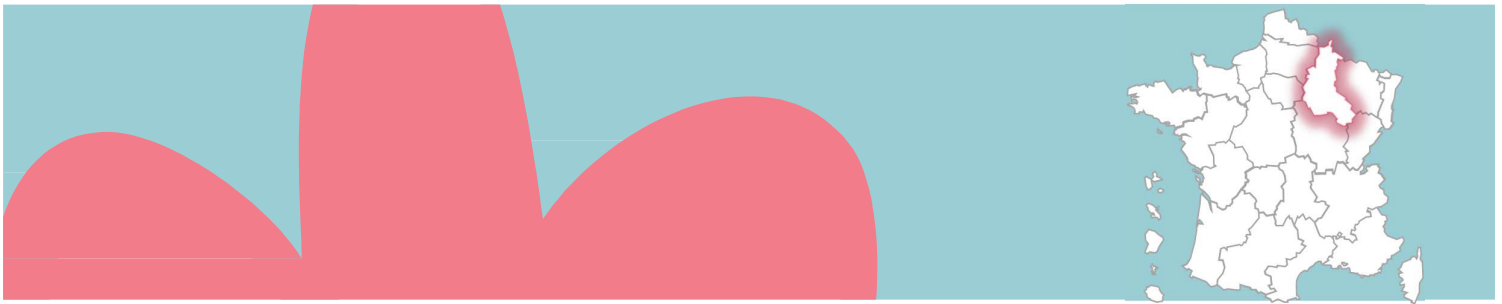
- ▶ **Un modèle de pilotage « co-construit » et « co-porté ».**
- Ce dernier modèle fait figure d'exception. Il se concrétise à la fois par une coordination renforcée dans l'élaboration du plan d'action et des priorités territoriales d'intervention sur l'IEJ, mais également par des modalités communes de pilotage et de suivi des actions financées dans le cadre de l'IEJ. Les deux autorités de gestion mobilisent ensemble le réseau des opérateurs (en mettant en place par exemple des appels à projets communs).



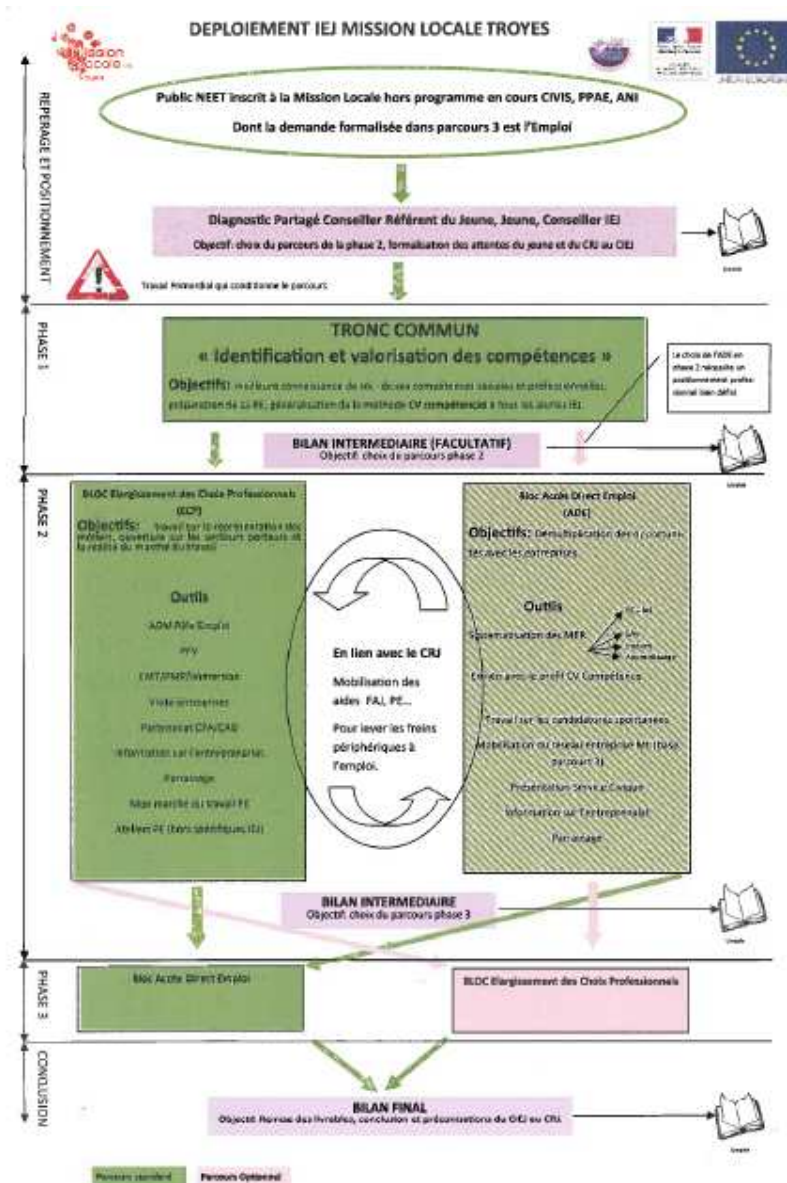
Annexe 5 : Documents relatifs à l'offre de services soutenue par l'IEJ

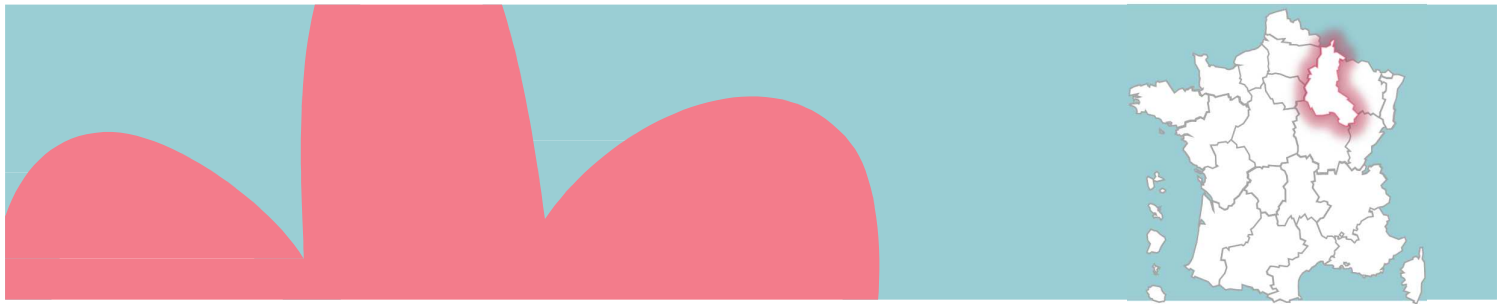
Annexe 5.1. : Description de l'offre d'accompagnement de la mission locale de Troyes



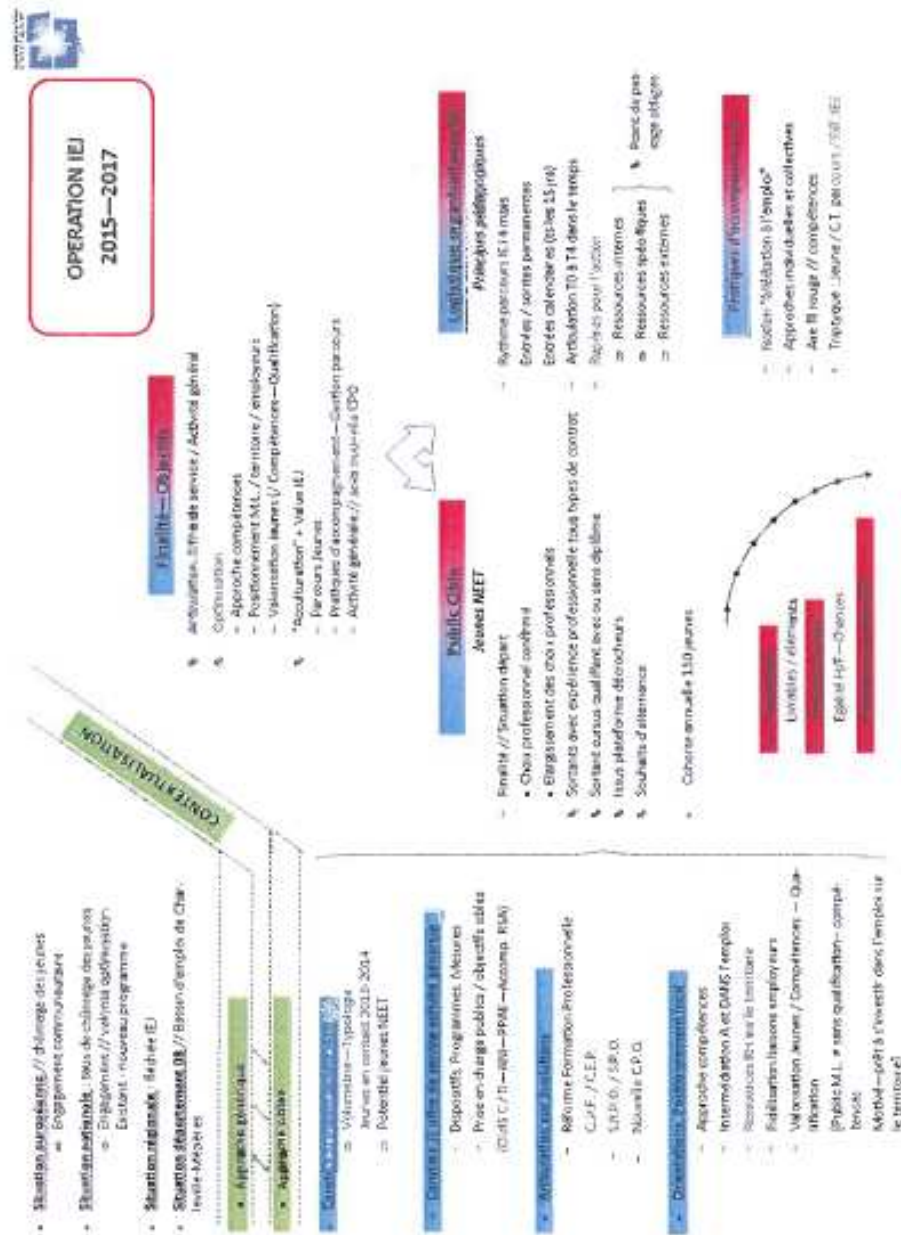


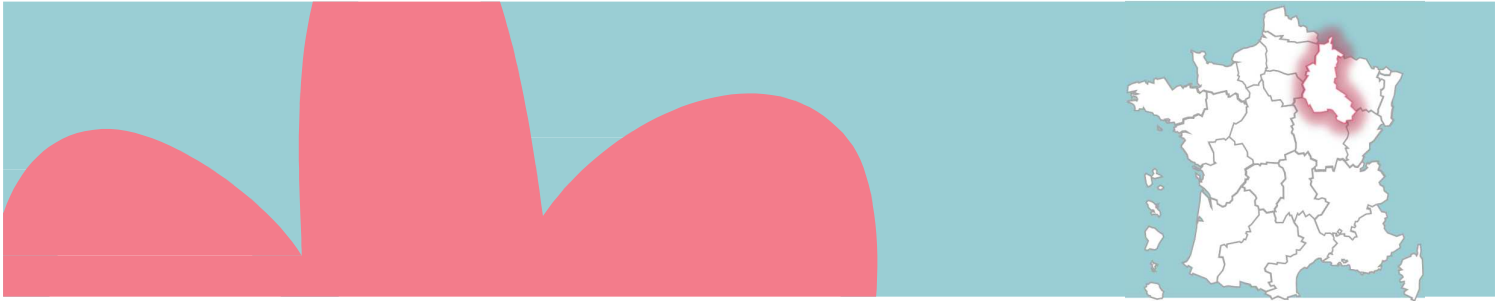
Annexe 5.2. : Description de l'accompagnement renforcé soutenu par l'IEJ de la mission locale de Troyes





Annexe 5.3 : Description de l'accompagnement renforcé soutenu par l'IEJ de la mission locale de Charleville-Mézières





Annexe 5.4. : Description de l'accompagnement-compétences de l'AFPA

ACCOMPAGNEMENT- COMPÉTENCES	
2 MODULES A LA MAIN DES PRESCRIPTEURS :	
Module 1 : 2 jours (MERCREDI et JEUDI)	
ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS	
Public ciblé :	Jeunes NEET ayant une expérience professionnelle ou extra-professionnelle et souhaitant accéder à un emploi dans le domaine dans lequel ils ont déjà exercé
Objectifs spécifiques :	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer en situation professionnelle le niveau de maîtrise des compétences et comportements professionnels relatifs à l'exercice du métier visé • Confronter les compétences déclarées par les jeunes aux compétences révélées en situation professionnelles et mesurer les éventuels écarts • Identifier les éventuels besoins de formations complémentaires → en résumé : mesurer les écarts à l'employabilité
Centres AFPA Concernés :	• Tous les centres de la région en fonction de la liste des métiers définie : MONTCY-NOTRE-DAME, ACY-ROMANCE, REIMS, PONT-SAINTE-MARIE, ROMILLY/SEINE et SAINT-DIZIER
ACCOMPAGNEMENT-COMPÉTENCES / IEJ (INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES) 4	
ACCOMPAGNEMENT-COMPÉTENCES	
Module 2 : 5 jours (du LUNDI au VENDREDI)	
CONFIRMATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES APTITUDES MÉTIERS/SECTEURS	
Public ciblé :	Jeunes NEET : <ul style="list-style-type: none"> • ayant une expérience professionnelle mais souhaitant travailler dans un autre secteur/métier que celui dans lequel ils ont exercé • n'ayant pas d'expérience professionnelle mais souhaitant travailler dans un secteur/métier défini. • n'ayant pas d'expérience mais ouverts à des métiers présents sur le territoire et porteurs d'emploi
Objectifs spécifiques :	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer en situation professionnelle, les aptitudes des jeunes à exercer dans le métier/secteur visé, identifier les limites/écarts potentiels-es • Générer ou développer une appétence pour la formation • Permettre aux jeunes de s'approprier leur propre potentiel, renforcer ou restaurer leur image de soi grâce à ce qu'ils auront révélé en situation, de leurs aptitudes et compétences
Centres AFPA concernés :	• 1 Centre par département en fonction de la liste des métiers/secteurs ciblés : MONTCY-NOTRE-DAME, REIMS, PONT-SAINTE-MARIE ET SAINT-DIZIER
ACCOMPAGNEMENT-COMPÉTENCES / IEJ (INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES) 5	

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)

